

LES MULETIERS



DU **V**ivarais

DU VÉLAY & DU GÉVAUDAN

ALBIN MAZON

(le docteur Francus)



Les muletiers du Vivarais et du Velay , du Gévaudan (2e édition revue, corrigée et augmentée) par A. Mazon

Mazon, Albin (1828-1908). Les muletiers du Vivarais et du Velay , du Gévaudan (2e édition revue, corrigée et augmentée) par A. Mazon. 1892.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

LES MULETIERS DU VIVARAIS DU VELAY & DU GÉVAUDAN

PAR

A. MAZON

DEUXIÈME ÉDITION

Revue, corrigée et augmentée.

LE PUY-EN-VELAY
IMPRIMERIE PRADES-FREYDIER
PLACE DU BREUIL

—
1892

DOUBLE
Lk 3669
A

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

FORMANT SÉRIE

Voyage aux pays volcaniques du Vivarais, 1878.
Voyage autour de Valgorge, 1879.
Voyage autour de Privas, 1882.
Voyage dans le midi de l'Ardèche, 1884.
Voyage le long de la rivière d'Ardèche, 1885.
Voyage au pays helvète, 1885.
Voyage au Bourg-Saint-Andéol, 1886.
Voyage autour de Crussol, 1888.
Voyage au Mont Pilat, 1890.

On peut se procurer ces volumes à l'Imprimerie Centrale,
à Privas. On y trouve encore :

Notice sur la vie et les œuvres d'Achille Gamon et de Christophe de Gamon, d'Annonay en Vivarais, 1885.

Quelques notes sur la Commanderie des Antonins à Aubenas, au XV^e siècle, 1888.

Un Roman à Vals, 1875.

Le premier Amour d'un vicar Grognaud, 1886.

La Comédie politique en Europe, 1880.

Notice sur Jean Tardin et Jules Roussel, de Tournon, 1888.

Le P. Grasset, chroniqueur célestin du XVIII^e siècle, 1889.

Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de Cent ans, 1890.

Le Luy et Vivarais. — Deux livres de raison au XVII^e siècle (du ré Aulanier et de l'avocat Tourton), 1891.

Quelques notes sur les églises du Vivarais, 1891, t. I.

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

Histoire de Soulavie.

Voyage au pays des huguenots du Vivarais.

A l'égard la 'ou
offert par le auteur
A. Mazon

LES MULETIERS
DU VIVARAIS, DU VELAY
ET DU GÉVAUDAN

1738

10 LK²
3069
A

Cette deuxième édition des *Muletiers* n'a
été tirée qu'à deux cents exemplaires numé-
rotés.

N° 

LES MULETIERS DU VIVARAIS DU VELAY & DU GÉVAUDAN

PAR

A. MAZON

DEUXIÈME ÉDITION

Revue, corrigée et augmentée

**LE PUY-EN-VELAY
IMPRIMERIE PRADES-FREYDIER
PLACE DU BREUIL**

1892

LES MULETIERS

DU VIVARAIS, DU VELAY ET DU GÉVAUDAN

I

SOUVENIRS DE JEUNESSE

Tout le monde connaît ce grand phénomène de la vie de la terre, que Pierre Leroux croyait avoir découvert, parce qu'il l'avait baptisé du nom de *circulus* : le soleil vaporise l'eau des mers et des lacs, et les nuages ainsi créés vont se condenser sur les hautes montagnes, d'où retombant à l'état aqueux, après avoir quelquefois séjourné dans les réservoirs aériens des glaciers, ils reviennent fertiliser le sol et finalement alimenter de nouveau les lacs et les mers.

Or, le bon Dieu, pour ne pas trop favoriser sans doute les ivrognes, avait négligé d'établir un circulus analogue pour le vin. C'est cette lacune que vinrent combler les muletiers à une époque où les chemins de fer n'existaient pas et où les meilleures routes ne valaient pas le diable. Ils poussèrent, — on ne sait quand ni comment — dans toutes les zones montagneuses qui ont du vin à leurs pieds et des grains ou des pâturages sur leur tête. Peut-être sont ils pour cette raison aussi vieux que le monde, du moins le monde qui a profité de la découverte de Noé, et partout sans doute, en cherchant bien dans les paperasses de l'histoire ou dans les traditions populaires, on les trouverait, à toutes les époques, grimpant les montagnes et portant, dans leurs outres, aux habitants d'en haut, l'excédant de soleil et de parfum dévolu aux habitants d'en bas, transformé par eux en généreuse et rutilante boisson.



Cette hypothèse est trop dans la nature des choses pour qu'elle ne reçoive pas tôt ou tard des recherches des érudits une éclatante sanction. Notre but aujourd'hui est beaucoup plus modeste. Les muletiers des Alpes, des Pyrénées

nées et des autres montagnes de France nous intéressent peu, à plus forte raison ceux du reste du monde. Mais les muletiers des Cévennes nous touchent particulièrement. Le passage de leurs anciennes caravanes dans notre ville natale a été une des distractions de notre enfance. Faut de pouvoir aller au-devant d'un régiment, précédé d'un tambour-major démesuré et s'avancant fièrement, musique en tête ; faute de pouvoir même suivre de simples retraites au clairon, par la raison bien simple que Largentière, quoique chef-lieu d'arrondissement, n'a été que rarement dotée d'une garnison et que, le cas survenant, il n'y a jamais eu plus de cinquante pantalons rouges à la fois avec deux tambours au plus, il fallait bien que notre curiosité enfantine cherchât une compensation dans le spectacle des muletiers.

Et balalin ! balalan ! C'est ainsi que les galopins de notre temps traduisaient la mélopée bruyante, cadencée au pas des mulets, qui annonçait le passage de ces pittoresques convoyeurs d'autrefois. Nous venons de les voir repasser en imagination, c'est-à-dire dans le beau roman de *Jan de la Lune*, de notre ami et compatriote, Firmin Boissin, du *Messager de Toulouse*. On peut regretter, à certain point de vue, que cet écrivain, si original et si vrai en même temps dans sa peinture des hommes et des choses du Vivarais, ait un peu dépoétisé son héros, le chef des *cébets*,

c'est-à-dire de nos paysans révoltés contre le régime de la Terreur, en le faisant finir dans la peau d'un muletier, mais l'art y a gagné certainement un tableau, magistralement troussé, d'un type disparu. Oyez plutôt :

« Chapeau feutré, rond, très bas, à longs poils et à larges ailes, blouse bleue lisérée de blanc, gros souliers ferrés avec des caboches, favoris en broussailles, œil émerilloné, anneaux d'or aux oreilles, ceinture rouge à plusieurs tours, où s'agrafaient un trocard pour percer l'outre et une tasse d'argent pour déguster le moût, tels, sur les routes du Mailhaguet, allaient et venaient pittoresquement les muletiers du mandement de Borne et de la viguerie de Coucournon.

« Ils descendaient de là-haut avec des équipages de dix, douze, quinze mulets. Ces bêtes portaient beau. Des rangées parallèles de sonnettes minuscules pendaient au tablier de leur poitrail et à leur tête. Toutes les fois que les bardots, piqués par les taons, se trémoussaient ou s'émouchaient les flancs avec leurs queues, mises en branle ces clochettes, comme celles d'un chapeau chinois, faisaient un tintintintin d'enfer.

« Deux plaques rondes en laiton, fixées aux tempes et gravées d'arabesques, garantissaient l'animal des rayons trop crus du jour et des ombres soudaines qui provoquent la panique et le bronchement. Entre ses oreilles pointait

un superbe pompon, et au dos de chacun, retenues par la fauchère, deux longues outres étaient billées, de la contenance de huit setiers. »

Les voilà bien ces hommes et ces bêtes dont l'image était restée gravée dans notre mémoire, et dont nous avons si souvent observé l'accoutrement, les mœurs et les allures. Depuis lors, nous avons eu bien souvent l'occasion de causer avec de vieux muletiers mis à pied par le progrès des voies de communication, et surtout par l'avènement de la locomotive, et c'est ainsi que nous allons pouvoir compléter historiquement le charmant tableau de Boissin.



Il y avait en Vivarais deux sortes de muletiers : ceux qui portaient les vins du Bas-Vivarais et du Rivage (les bords du Rhône) sur les plateaux auvergnats, et ceux qui portaient la soie d'Aubenas à Saint-Etienne. Nous dirons un mot à la fin de ces derniers. Les premiers étaient de beaucoup les plus importants et les plus anciens. Un certain nombre allaient jusqu'au Puy où affluaient aussi les clarets de la Limagne, mais où l'on appréciait bien autrement la sève chaude des vins du Bas-Vivarais.

Du Puy, tous ces vins se répartissaient sur le plateau central. Mais beaucoup allaient directement des lieux de production aux lieux de consommation, dans la Lozère et la Haute-Loire, et c'était le cas de presque tous les vins du Bas-Vivarais.

II

LA VIGNE HELVIENNE

Beaucoup de gens, même en Vivarais, ignorent la haute antiquité de la culture de la vigne dans cette province et l'importance qu'y avait déjà la production du vin à l'époque pré-historique.

Nous pourrions, remontant bien au-delà de la docte antiquité, démontrer que la vigne est indigène en Vivarais, puisqu'on trouve l'empreinte de ses feuilles dans le terrain pliocène des environs de Privas (1). A ceux qui nous objecteraient que la période glaciaire détruisit

(1) Voici ce que dit à cet égard M. l'abbé Boulay, professeur de botanique à l'Université libre de Lille, dans une *Notice sur la flore tertiaire des environs de Privas*, lue à la Société botanique de France, le 27 mai 1887 :

« Les *vitis* si fréquents et de formes si variées à Charay et à Rochessauve, embrassent dans le nombre notre vigne sauvage actuelle, comme M. de Saporta l'a reconnu. »

ultérieurement toutes les espèces qui formaient, en ces temps reculés, la riche végétation de nos contrées, et que la vigne dut conséquemment y être réimportée d'un autre pays, nous pourrions répondre que, s'il faut une certaine chaleur à la vigne pour la maturité de ses fruits, la plante elle-même est très résistante au froid, comme on a pu le voir, sans aller bien loin, l'hiver dernier, où l'on n'a pas osé dire que les vignes aient gelé, même avec 20 et 30 degrés au-dessous de zéro. Mais, pour ne pas encourir le fameux rappel à l'ordre des *Plaideurs*, nous nous hâtons de passer au déluge, et même bien longtemps après.

C'est en l'an 71 de notre ère, que Pline place la découverte de la vigne helvienne. « En ce temps là, dit-il, on trouva à *Alba Helvia*, dans la Narbonnaise (aujourd'hui Aps, dans l'Ardèche), une vigne dont la floraison s'accomplit en un seul jour, et à cause de cela très sûre (*ob id tutissima*), que la Province tout entière cultive aujourd'hui. »

Il paraît que le vin helvien était très capiteux, car l'illustre naturaliste conseille de ne pas trop en boire, si l'on veut conserver sa raison. Il parle d'un vin doux qu'on faisait dans la Narbonnaise, et surtout chez les Voconces (les ancêtres des Valentinois actuels), au moyen de la vigne helvienne : pour cela, on laissait plus longtemps le raisin sur le cep

après en avoir tordu le pédicule ; d'autres incisaient la branche jusqu'à la moëlle ; d'autres enfin faisaient dessécher le raisin sous des tuiles (*in tegulis*).

Ailleurs Pline parle d'un raisin, ayant un arrière-goût de poix, dont se glorifiait l'*ager* de Vienne, avant d'être devenu célèbre grâce aux espèces arverne, séquanaise et helvienne.

Le poète Martial parle avec honneur du vin de Vienne :

Hæc de vitifera picata Vienna

Non dubites : misit Romulus ipse mihi...

Columelle et Plutarque font aussi l'éloge du vin de Vienne, et il est évident que les buveurs romains entendaient sous ce nom aussi bien le produit des vignobles helviens que celui des vieux côteaux de Croze, de Côte-Rotie et de l'Ermitage, de même qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de vins de Bordeaux tous les crus de la Gironde.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas un mince honneur, ce nous semble, pour la capitale de l'ancien Vivarais (dont les ruines près du village d'Aps font supposer une ville de 40 à 50 mille âmes), d'avoir été le point de départ d'une culture qui est encore une des richesses du pays tout entier. Il est à remarquer, du reste, que le plus important personnage d'Alba, dont le nom soit parvenu jusqu'à nous,

est un marchand de vins : il s'appelait Mintathius Félix et, quoique établi à Lyon, la cité d'Alba l'avait admis dans son Sénat. Les marchands de vins de Lyon lui élevèrent à sa mort une statue dont l'inscription est un des plus précieux monuments du musée de cette ville.

M. Allmer, dans son remarquable travail sur le vieux Lugdunum (1), constate ainsi l'importance des marchands de vin (*vinarii*) de Lyon :

« La culture de la vigne n'est pas permise dans la Gaule ; en Narbonnaise, et peut-être aussi sur quelques points du littoral de l'Aquitaine, elle est seulement tolérée. C'est, jusqu'à une époque avancée du III^e siècle, l'Italie qui fournit presque tout le vin à la consommation de la Gaule. Lyon en est le grand entrepôt. Les vins arrivent par le Rhône, et de là sont transportés par les routes de terre et la Loire, par la Saône et plus loin la Seine et la Moselle, jusqu'à l'Océan, jusqu'à la Manche, jusqu'au Rhin et ses nombreux affluents. Riches et considérés sont les négociants en vins de Lyon. On leur élève des statues. Ils viennent après les décurions, sur pied d'égalité avec les chevaliers et les sévirs augustaux et avant toutes les autres corporations. Un d'eux a, dans la cité des Helves, *pays vignoble en renom*,

(1) *Revue épigraphique du Midi*, janvier 1887.

le privilège honorifique d'assister aux spectacles parmi les décurions. »

La culture de la vigne avait été interdite à la fin du 1^{er} siècle, et voici ce qu'on lit à cet égard dans la chronique d'un auteur contemporain, Trebonius Rufinus, qui écrivait, dit-on, sous Trajan (vers l'an 110) :

« Pendant la durée du 16^e consulat de Domitien (an 92), une disette de grains se fit sentir partout. Domitien, pour prévenir le retour de ce fléau, ordonna par un édit, qu'on ne plantât plus de vignes en Italie, et que dans les provinces on arracherait au moins la moitié de celles qui existaient. Les principaux produits agricoles de Vienne et de la majeure partie de la province viennoise consistent dans les récoltes des vignobles, et ceux situés sur les coteaux, le long du Rhône, fournissent des vins justement renommés. Une députation du Sénat de Vienne se rendit auprès de l'Empereur, pour lui représenter le mauvais effet que produisait l'exécution de la mesure qu'il avait ordonnée. Les principales villes de l'Asie lui envoyèrent aussi une ambassade solennelle pour le même objet. Enfin Domitien comprit que son édit ne servirait qu'à ruiner certaines localités où la culture des grains ne saurait réussir. Cependant, et depuis lors, on ne plante plus de nouvelles vignes dans la province viennoise, sans une autorisation du Sé-

nat de Vienne, approuvé par le proconsul de la province (1). »

De même, quelques disettes survenues à la suite des guerres religieuses déterminèrent Charles IX à faire détruire une partie des vignes et à ordonner que désormais elles n'occuperaient plus que le tiers des terres de chaque canton; les deux autres tiers devaient être convertis en terres labourables. Au siècle suivant, Louis XIII ayant établi de nouveaux impôts sur le vin, les quelques vignes restant encore en Normandie, disparurent à peu près (2).

(1) Cette chronique, intitulée *Histoire de la ville de Vienne sous les douze Césars*, a été reproduite par l'historien viennois Mermet. Mais, tout en citant le passage ci-dessus comme indiquant assez bien, croyons-nous, la situation viticole du temps dans notre région, nous nous garderions de garantir l'authenticité de la chronique elle-même. Beaucoup croient qu'au lieu d'être l'œuvre d'un fonctionnaire du temps de Trajan, elle émane simplement d'un sous-préfet de Vienne qui avait imaginé la fiction d'un manuscrit antique pour donner de l'attrait à son travail et qui mourut avant de la publier. Mermet, lui, eut la sotte idée de prétendre que le manuscrit existait et qu'il avait été entre ses mains, en ajoutant que le temps lui manquait pour le transcrire et qu'il s'était borné, pour aller plus vite, à le traduire!!

(2) *Esquisses du Bocage normand*, par Jules Lecœur, t. II, p. 265.

L'empereur Probus, plus fort en économie politique que Domitien et Charles IX, fit enfin cesser pour nos contrées l'interdiction de cultiver la vigne. On dit même qu'après avoir rétabli la tranquillité dans tout l'empire, vers l'an 281, il employa ses troupes à la propagation de cette culture en Gaule, en Espagne, en Pannonie et en Moésie. Les vignobles de la région de Lyon et d'une partie de la vallée du Rhône datent sans doute de cette époque, mais ceux du Vivarais, qui était compris au moins partiellement dans la Narbonnaise, sont évidemment antérieurs, et l'origine vinicole de Minthatius Félix n'était peut-être pas étrangère aux honneurs dont il fut l'objet, en même temps qu'on peut y voir l'indice que les Lyonnais de son temps, moins gâtés sous ce rapport que ceux d'aujourd'hui, appréciaient particulièrement les vins helviens.

Il est à remarquer que la corporation des fabricants d'outres (*utricularii*) venait la troisième à Lyon comme importance, après celles des marchands de vins et des nautes, ce qui implique déjà un certain développement de l'industrie muletière, attendu que les outres conviennent surtout au transport des liquides par les bêtes de somme comme les tonneaux au transport par eau. Il ne faut pas oublier, d'autre part, et l'on peut consulter à cet égard les ouvrages de M. Len-

théric (1) le rôle considérable que jouaient les outres dans la marine marchande des peuples anciens.

(1) *Les villes mortes du golfe de Lyon, 1875. — La Grèce et l'Orient en Provence, 1878.*

III

LES VINS DU VIVARAIS

Les données positives sur la culture de la vigne, en Vivarais, sont assez rares pendant les premiers temps de la monarchie française. Mais, à partir du ix^e siècle, les vignobles figurent dans une foule de documents locaux. Ainsi, la charte des donations de l'église de Viviers, connue sous le nom de *Charta Vetus*, et le bref d'obédience des premiers chanoines de Viviers, deux documents qui relatent des faits généralement antérieurs au x^e siècle, mentionnent de nombreux vignobles parmi les terres données à l'évêque. Un de ces vignobles, situé à Gras (près du Bourg-Saint-Andéol), est indiqué comme pouvant produire cent quatre-vingt muids de vin. Les noms de *Vallis Vinaria* et de *Vinezacum*, qui s'y trouvent, témoignent aussi de l'antique renommée viticole du pays. Une charte de Notre-Dame-du Puy mentionne des vignes données dans le Vivarais à ce célèbre

sanctuaire, notamment à Arlebosc, en 912 ; la donation est faite par Boson et Margenbourg, son épouse. Le cartulaire de Saint-Chaffre nomme les localités, presque toutes situées en Vivarais, dont les obédienciers étaient chargés de fournir de vin la maison-mère. Ucel, près d'Aubenas, envoyait la provision d'un mois ; Prunet, près de Largentière, un mois également ; Thueytz, deux mois ; Saint-Andéol-d'Escolen, sur l'Erieux, près des Ollières, trois mois, etc. Presque toutes les donations de ce cartulaire, qui se rapportent au Vivarais, mentionnent des vignes. Il résulte d'un acte du notaire Mourgues, de Gravières, que le prieur de Langogne, dépendant de Saint-Chaffre, affermait, en 1644, les dimes de blé et vin qu'il levait dans la seule paroisse de Saint-Genest-de-Bauzon, moyennant cent vingt-cinq charges de vin. Le Cartulaire de Saint-Sauveur en Rue mentionne, de son côté, de nombreuses donations de vignes dans la région d'Annonay.

Les registres de notaires des régions d'Aubenas, Privas, Rochemaure, Largentière, les Vans et autres, que nous avons parcourus, indiquent aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, une telle quantité de terres cultivées en vignes, qu'on peut se demander si la production du vin en Vivarais n'était pas plus considérable alors que de notre temps, même avant le phylloxera.

Le curieux extrait ci-après d'un manuscrit

inédit de Jean Péliſſon (1), le premier principal du collège de Tournon, peut donner une idée de la prospérité agricole de cette partie des bords du Rhône au xvi^e siècle et de la renommée dont jouissaient dès lors les vignobles vivarois, les plus voisins de l'Ermitage et de Cornas (vers 1560) :

« Encore aujourd'hui vous iriez chez un paysan de Tournon, vous y seriez bien souvent mieux reçu que chez des bourgeois, et vous trouverez le plus souvent que le vigneron aura mis à part de quoi acquérir quelque bon fonds de terre et vigne, que n'aura pas l'artisan ni le bourgeois; car il n'est fruit qu'il ne fasse sortir de ses terres et vignes; et aux pays circonvoisins il ne se cueille point de vin si délicat ni friand qu'aux terroirs de Medves (Mauves) et de Tournon, ni qui soit plus renommé; car il se porte à Rome et s'y vend presque autant qu'on veut; et les princes de la cour de France et le roi lui-même en achè-

(1) Ce manuscrit qui n'a pas été imprimé et ne le sera probablement jamais, car la thèse en est aussi naïve que fabuleuse, est intitulé : *L'antiquité de la famille de Tournon*. L'original appartient à M. de Gallier, le savant président de la Société d'archéologie de la Drôme. Nous avons pris nos extraits sur une copie, plus ou moins modernisée, faite par Poncer, l'auteur des *Mémoires sur Annonay*.

tent tous les ans ; de quoi se fait beaucoup d'argent ; car il est plus qu'incroyable qu'en divers endroits desdits vignobles de Tournon et de Medves, chaque homme de vigne rend un muid de vin quand il est bien fait et cultivé.

« Dont on donne communément aux vigneron les vignes à faire par telles conditions qu'ils fournissent tout à leurs propres dépens et avec ce payent toutes les contributions ; et pour leur travail et dépens, ils ont la moitié de la vendange qu'ils font vendanger à leurs dépens, et l'autre moitié est aux maîtres de la vigne, et le vigneron la fait porter à son tinal à ses dépens ; et plusieurs des maîtres retiennent les sarments et toutes les amandes s'il y a plusieurs amandiers, et se partagent ensemble les autres fruits, comme figues, pêches, abricots, aubergines, grenades, pommes et poires de la Saint-Jean, cerises et griottes, et semblables fruits dont les vignerons font un grand argent, car ils sont les plus beaux et meilleurs, et mûrissent plus tôt qu'en Dauphiné et au pays bas, et on les porte à Lyon et au Puy, où ils se vendent au poids de l'or, si grande envie chacun a auxdites villes d'en avoir et s'en font des présents comme fruit nouveau. Les riches ont, outre leurs vignes, de beaux vergiers, et après qu'ils ont cueilli ce qu'ils ont voulu pour eux, ils vendent auxdits vignerons ou laboureurs, ou bien aux *courtiers des monta-*

gues qui ne font jamais qu'aller et venir pour amener du vin ou du sel ou desdits fruits, et apportent beaucoup de blé, avoine, légume et fromage desdites montagnes. Ainsi de toutes choses, les habitants de Medves faisaient beaucoup de l'argent. »

Avons-nous besoin de faire observer que ces *courtiers de montagnes*, dont parle le bon Péliçon, sont évidemment des muletiers ?

Des documents de la même époque nous montrent la région d'Annonay comme possédant alors un vignoble d'une véritable importance. Une grande partie des propriétés d'Achille Gamon, mentionnées dans son *Livre de Raison*, sont des vignes. En 1575, le sieur de la Barge, commandant des catholiques en Vivarais, après avoir vainement tenté d'empêcher tout commerce avec les Annonéens hérétiques et rebelles, eut l'idée de les punir en contrariant leurs vendanges. Il envoya donc ses soldats par petits détachements dans les vignes avec mission d'enlever vendanges et vendangeurs. Les muletiers, faits prisonniers par les soldats, devinrent si rares que la journée d'une bête de somme coûtait autant que le prix d'une saumée de vin.

Christophe de Gamon, dans son *Jardinet de poésie*, paru en 1600, met en scène la ville d'Annonay demandant au poète de célébrer

Ses coteaux, son vignoble et son marché fréquent.

Jacques de Serres, un Annonéen, qui fut évêque du Puy, de 1598 à 1621, fit venir des vigneronns de son pays natal pour planter des vignes dans le Velay.

C'est aussi du Vivarais que Jean de Flageac, abbé de Pébrac, avait fait venir les vignes et arbres à fruits qu'il planta dans les terres de l'abbaye.



Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'agriculture*, constate que la France ne le cédait à aucun autre pays pour la production des bons vins. Parmi ceux du Vivarais, il donne une place d'honneur aux « excellents » vins blancs de Largentière, Montréal, Lambras (Vinezac), et aux « friands vins clérêts » de Monssen-Giraud (près de la Villedieu), Bagnols (près d'Aps), Villeneuve-de-Berg et Tournon.

Un mémoire sur la production vinicole du Vivarais au commencement du siècle dernier (1) contient les données suivantes sur la qualité des vins du Vivarais :

« La qualité des vins du Vivarais est renommée. Ceux de la côte du Rhône ont surtout

(1) Bibliothèque Nationale. Mss. Collection du Languedoc, tome 23.

une réputation particulière et l'on sait qu'ils gagnent à l'exportation. Leurs qualités supérieures sont les vins d'Ardoix, de Limony, des *Chassaras* (probablement Sécheras), de Tournon, de Cornas, de Saint-Péray, de Case-male (près du Pouzin) et de Saint-Marcel. Dans l'intérieur du pays, on distingue les vins de Villeneuve-de-Berg, de Mirabel, de Cetras (près de Vogué), de Saint-Privat et de Banne. »

Relativement à la quantité, le mémoire l'évalue à quinze ou vingt mille muids (le muid pesant 12 ou 1,500 livres) pour la partie méridionale, c'est-à-dire le Bas-Vivarais, et à dix ou quinze mille muids pour la partie septentrionale.

On calculait que, pour l'ensemble du Vivarais, la production du vin excédait la consommation locale des deux cinquièmes environ, et l'on considérait l'exportation de cet excédant comme compensant à peu près les deux cinquièmes de déficit que présentait la production des grains dans la contrée.

L'exportation de la partie méridionale se faisait uniquement au moyen des muletiers, dans la direction du Gévaudan, du Velay et jusqu'en Auvergne. Quant à la région bordant le Rhône, le fleuve lui offrant des moyens d'échange plus faciles que les routes des montagnes, c'est par bateaux qu'une partie au moins de ses vins s'exportait surtout vers le Nord, et, dit le mémoire, jusqu'à Paris. Il résulte du

même document que les négociants de Bourgogne, qui achetaient les vins de la côte du Rhône, avaient déjà l'habitude de le mêler aux leurs, et qu'ils le débitaient à Paris.

Le mémoire dit encore que la charge de vin de 400 livres se vendait 12 livres. Dans d'autres documents concernant le Forez, nous voyons que l'*année* de vin ou saumée, c'est-à-dire la charge d'un âne, était de 200 livres, soit près d'un hectolitre.

Vers 1730, Fourel évaluait la production du vignoble d'Annonay à 60,000 saumées, soit environ 30,000 hectolitres. D'autres documents précisent la valeur de la saumée dans le pays à 84 litres; elle était divisée en 4 barrelets (ou setiers dans le Bas-Vivarais) de 21 litres chacun.

Le docteur Duret, dans sa réponse à un questionnaire de la préfecture de Privas sur la statistique de l'Ardèche en 1801, après avoir relevé l'ancienne importance du vignoble d'Annonay, dit qu'on vend le vin aux muletiers qui viennent le chercher dans des outres pour le porter dans les arrondissements d'Yssingeaux, du Puy et de Saint-Etienne, quelquefois même au delà quand les vins d'Auvergne manquent. Il ajoute que ce vignoble était autrefois plus considérable, parce qu'alors les pays à l'ouest étaient forcés de s'approvisionner à Annonay dont l'accès était pour eux le plus facile, mais que de nombreux chemins s'étant ouverts de-

puis pour la partie méridionale du département, les côtes du Rhône couvertes de bois ont toutes été changées en vignes et que ces concurrences, en rendant la culture de la vigne peu profitable à Annonay, ont amené beaucoup de propriétaires à arracher leurs vignes.

La décadence du vignoble d'Annonay s'explique, non-seulement par la raison ci-dessus, mais encore par la qualité inférieure de ses produits. Les vignobles du Bas-Vivarais et des bords du Rhône étaient, au contraire, en prospérité croissante. Les personnes, qui n'avaient pas âge d'homme, vers 1848, peuvent difficilement s'imaginer ce qu'était la production vinicole de ces contrées avant l'invasion de l'oïdium et du phylloxera. Le petit fait suivant pourra en donner une idée.

Visitant en 1886, la région des Vans et de Gravières, nous remarquâmes, dans le lit même de la rivière de Chassezac, près des ruines imposantes d'un vieux pont appelé la Pontière, une série de trous carrés pratiqués dans le sol rocheux, parallèlement au mur des propriétés particulières. Un de nos compagnons, qui a un peu la manie de voir partout des traces des anciens cultes païens, considéra longuement ces trous, examina attentivement les alentours et enfin hasarda la supposition qu'il devait y avoir eu, en cet endroit, un ancien temple de Diane ou de Jupiter.

A ces mots, un vieillard du pays partit d'un

éclat de rire. Je puis, dit-il, vous renseigner à coup sûr, car j'ai vu creuser tous ces trous par le propriétaire d'en face. Il y planta les poteaux d'une treille qui, avant l'oïdium, recouvrait entièrement le sentier. C'était, du reste, alors l'usage le long de nos petits chemins de campagne à Gravières, à Malarce, à Chambonas et dans les communes environnantes. Partout ils étaient couverts de treilles ; on y cheminait fort agréablement à l'ombre, et les muletiers ne pouvaient y passer qu'en se courbant sur leurs montures.

— Mais ne volait-on pas les raisins ainsi suspendus sur la voie publique ?

— Il y en avait tant ! D'ailleurs, ces treilles étaient ordinairement formées du cep appelé *chatus*, dont les raisins, à petits grains noirs, n'ont rien de bien appétissant mais font un bon vin et colorent fortement le moût des raisins blancs.

Adieu paniers, vendanges sont faites ! L'oïdium et le phylloxera ont détruit en quelques années une des principales richesses du Vivarais, la première après la soie — quand la soie indigène n'avait pas à soutenir la concurrence de la Chine et du Japon. Le Vivarais était l'œil du Midi sur le plateau central et les muletiers en étaient les rayons. Aujourd'hui les compatriotes d'Olivier de Serres boivent de l'eau, ou tout au plus de la piquette américaine, et c'est la mort de leurs vignes autant que les progrès

de la locomotion, qui ont tué les muletiers. Après avoir fait pendant des siècles les délices des palais auvergnats, ces fameux vins de Banne, de Payzac, de Balbiac et d'ailleurs, si rutilants, si corsés, d'un fumet si fin et d'une couleur de feu qu'on aurait dit du soleil mis en bouteille, ne sont plus qu'un souvenir cher aux gourmets au moins sexagénaires. De leur temps, les vins du Languedoc étaient absolument inconnus dans ces hautes régions, et c'est à peine s'ils pénétraient jusqu'à Genolhac. Aujourd'hui ils y règnent en vertu du proverbe : *A défaut de grives, on mange des merles*. Mais ils ne feront jamais oublier le nectar qui venait autrefois, dans des outres, sur le dos des mulets aux marches sonnantes (1).

(1) L'auteur a reçu, après la première édition de cet opuscule, les vers suivants que, faisant trêve à toute modestie pour lui et pour le poète, il demande la permission de reproduire ici :

O crus du Vivarais, qu'êtes-vous devenus ?
J'aurais voulu percer les outres rebondies
Que nous dépeint si bien, dans des pages fleuries,
L'auteur des *Muletiers* joviaux et jouffus.
Des outres, des mulets, si belle est la légende,
Si frappants les tableaux, que chacun me demande
Cette tasse d'argent qui paraît pleine encor
Du vin que l'on buvait au temps de l'âge d'or.

MILLON, notaire à Pradelles.

20 mai 1888.

IV

ROUTES MULETIÈRES ET VOIES ROMAINES

Un archéologue cherchait depuis longtemps les traces ignorées d'une ancienne voie romaine dans les Cévennes. Un convoi de muletiers qui passait fut pour lui un trait de lumière. Evidemment, se dit-il, ils suivent le sentier naturel et traditionnel, tracé par les Celtes avant les Grecs et les Romains, le sentier immémorial indiqué par la nature elle-même à l'homme à pied et à la bête de somme, et qui n'a été détrôné que dans ces derniers temps par l'énorme extension de l'usage des voitures. Sur cette base, il se remit à la recherche de la voie et en retrouva des indices certains.

Les dernières routes muletières, par lesquelles montait le vin du Bas-Vivarais et descendaient les céréales des hauts plateaux, étaient au nombre de cinq.

La plus méridionale partait des Vans et, par

le Folcherand, la Rousse, Villefort et le Bley-mard, arrivait à Mende.

Une autre partait de Payzac et, par la Croix-de-Fer, aboutissait à Peyre, où elle se confondait avec une troisième voie venant de Joyeuse. De Peyre, la voie continuait vers Saint-Laurent-les-Bains, où l'on a trouvé la trace de thermes romains, et vers le col de la Felgère, qui est à deux pas de l'Allier et de l'antique voie Regordane.

Les deux voies restantes partaient de Largentière et se dirigeaient vers le Puy : la première par Tauriers, Valgorgo et Loubaresse, et la seconde par Prunet, la Souche et la Croix-de-Bauzon. Elles se rejoignaient au Bès, et de là on continuait par Saint-Etienne-de-Lugdunum, Champlonge, la Verrerie, la Chavade, la Narce, Peyrabeille, Pradelles, la Sauvetat et l'oratoire de Tareyres. C'était la grande *strade publique* dont le baron de Montlaur faisait hommage à l'évêque du Puy en 1293 (1).

Ces cinq routes ont été supplantées par les deux grandes routes à roulage de la côte de Mayres et de la côte de la Rousse, lesquelles ont été, à leur tour, presque annihilées depuis par les chemins de fer.

(1) Voir le *Répertoire des hommages de l'évêché du Puy*, par M. Lascombe, p. 335.

Les muletiers n'étaient généralement ni du Vivarais ni de l'Auvergne, mais de la zone montagneuse intermédiaire, à cheval sur les châtaigniers et les sapins, qui s'étend du Mézenc au Tanargue, et du Tanargue au mont Lozère. Les plus renommés d'entre eux figuraient sur les registres de naissance de Saint-Cirgues, le Béage, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Loubaresse, le Petit-Paris, Saint-Laurent-les-Bains, le Luc, la Veyrune, la Bastide, la Garde-Guérin, Altier, Villefort, Cubières et le Bleymard.

Ceux de Villefort, d'Altier et de Cubières suivaient toujours la route de Mende jusqu'à Saint-Flour et Murat, qui était leur dernière étape. Quelques-uns, de Villefort ou de la Bastide, allaient jusqu'au Puy, en suivant la voie Regordane.

• Les habitants de Villefort, dit une note de la *Collection du Languedoc*, de 1760, ne subsistent que par le moyen d'un petit commerce qui s'y fait en certains jours de marché et au passage des muletiers qui transportent les marchandises, vins et autres denrées. »

Les muletiers du Petit-Paris, le berceau de la famille du républicain Arthur Ranc, étaient partout connus sous le nom de *Parisiens*. Ceux du Luc, de la Veyrune, de la Bastide, de la Garde-Guérin, tout autant de localités situées sur le passage de la voie Regordane, étaient appelés les *Rigourdiens*.

Les muletiers de Saint-Laurent-les-Bains desservaient les villages de Saint-Laurent, Saint-Etienne-de-Lugdarès, le Luc, Coucournon, la Narce, la Chavade, mais ils allaient peu dans les villes; du reste, ils étaient peu nombreux.

On apportait de Saint-Flour et de Murat les fromages appelés *formes du Cantal*, pour les distinguer des *formes* de Langogne et de Villefort.

Nous voyons par les notes journalières du curé Aulanier, que le Brignon et les villages environnants étaient approvisionnés de vin par les muletiers de Coucournon. Le 29 novembre 1635, Pinton, de Coucournon, « mulatier, » bailla au curé cinq « humines de vin blanc payé à raison de 14 livres la charge. » Le muletier promit d'apporter « vin cléret » pour le lundi d'après « Dieu aidant » pour sa provision (1).

Du Puy, on descendait du blé, des pois, des haricots, de l'orge, des lentilles, — le Puy était célèbre par ses lentilles — quelquefois des pisseaux (échalas pour les vignes). Et souvent des échanges se faisaient avec les vigneron, qui donnaient du vin en retour des grains qui leur manquaient. Les choses, sur certains points, se passent encore à peu près de même

(1) PAYRARD. *Petites Ephémérides vellaviennes*. Le Puy, 1889.

entre les charretiers et les propriétaires, mais sur une petite échelle, depuis la destruction des vignes dans le bas pays.

Les muletiers apportaient dans le diocèse d'Uzès les tonneaux et botteaux, spécialité, semble-t-il, de Mayres et de Montpezat, comme on peut le voir dans l'extrait suivant d'un notaire du Pont-St-Esprit :

« Etienne Vidal, muletier du lieu de Mayres, vend à Gédéon Issoire, notaire, douze tonneaux de huit barral et six botteaux de quatre barral, bois chastanier, bon marchand et recevable, que ledit Vidal sera tenu lui rendre audit St-Esprit pour le prix de 42 livres la douzaine de tonneaux et 14 livres les six petits tonneaux (1644). »

Antérieurement, à la date de 1614, dans les minutes de Laurent Bernardin, on voit une vente de tonneaux faite par sire Pierre Fauchon, marchand de Montpezat, à un habitant du Saint-Esprit.

Il passait aussi des muletiers, mais moins nombreux dans les autres vallées du Vivarais : à Montpezat, à Burzet et le long de l'Erieux, du Doux et de la Cance. Les premiers suivaient l'ancienne voie du Pal, où paraît avoir passé une partie de l'armée de Jules César, allant surprendre Vercingétorix en Auvergne, et qui traverse l'énorme cratère de la Vestide, dont le fond a quatre ou cinq kilomètres de circonférence.

Les muletiers de Burzet montaient la côte — *camí ferra*, c'est-à-dire sentier pavé — jusqu'à la Brousse, mais, à partir de cet endroit, il fallait s'orienter dans les prairies ou les champs du plateau souvent couverts de neige, comme les marins sur la mer, en suivant une direction plutôt qu'un chemin, et l'on allait ainsi, soit vers Sainte-Eulalie et le Béage, soit vers les Sagnes.

Dans toutes les autres vallées de l'Ardèche, comme dans celles du sud, on était sûr de trouver sur chaque route muletière, la trace ou la tradition d'une voie romaine..

V

LES MULETIERS ET LEUR COSTUME

Le mot de muletier éveille aujourd'hui dans notre esprit l'idée d'un métier servile. Sur le versant des Cévennes, c'était un titre qui n'était pas donné au premier venu porteur de vin. Pour y avoir droit, il fallait être le maître d'une *couple*, c'est-à-dire posséder six mulets ou plus, équipés de toutes pièces. Au-dessous de six mulets, on n'était qu'un simple *rafardier*.

Le muletier était pour l'ordinaire un homme du plus beau type et du plus pur sang montagnard : taille au-dessus de la moyenne, épaules larges, membrure vigoureuse, joues arrondies, teint empourpré, cheveux longs et incultes, démarche sérieuse et pesante, physionomie tout à la fois bonasse et rusée, verbe haut et voix souvent enrouée, manières un peu rudes et néanmoins, en somme, avenantes.

Le muletier avait la tête en tout temps coiffée d'un bonnet de laine rouge écarlate, bon-

net qu'il était d'usage de garder en quelque honorable compagnie que l'on fût, même à l'église. Sur ce bonnet, un lourd et vaste feutre, dont les larges rebords étaient rabattus en forme de parasol, en temps de soleil, de neige ou de pluie, et relevés en bicorné quand il s'agissait d'aller contre le vent. Ce chapeau était parfois agrémenté d'une cordelière rouge avec gland de même couleur.

Les muletiers portaient la queue de cheveux noués derrière le dos et ne se résignèrent qu'à la dernière extrémité à laisser couper ce vénérable appendice. Sous la Restauration, tous, sans exception, la portaient encore, et bon nombre l'avaient conservée après 1830.

Ils avaient, comme les patrons du Rhône, les oreilles ornées de forts anneaux d'or, avec cette différence qu'une ancre pendait à ces anneaux, chez les patrons, et un fer à mulet chez les muletiers.

La cravate était rouge, et rouge aussi le gilet : on aime les couleurs voyantes dans la montagne. La veste était celle des personnages marquants du haut pays, faite de cadis blanc, aux grands boutons de cuivre, assez ample et taillée à la matelot, présentant enfin une remarquable analogie avec la veste des Bretons.

La culotte, de cadis vert dit de boutique, était courte et collante. Les guêtres, de même étoffe mais de couleur blanche, étaient lon-

gues, richement boutonnées et retenues au pli du genou par des jarretières rouges ornées d'une brillante boucle à la gance.

Les souliers étaient à la Marlborough, pesamment ferrés et munis chacun de trois oreillettes en cuir, tenant lieu de sous-pied, pour fixer les guêtres.

Une ceinture en laine, du rouge le plus éclatant, ceignait les reins d'un double ou triple repli. Jamais commissaire de la Convention ou de la Commune de Paris ne fut plus formidablement ceinturé de rouge que le plus modeste des muletiers cévenols.

Dans la poche du gilet, la tasse d'argent, plate, ciselée à la diable avec une manille en forme de croix. Le fond représentait presque toujours un bel écu de six francs, monnaie de France, avec une tête de Bourbon. Le nom du muletier était gravé sur la tasse (1).

Dans le gousset de la culotte, la montre avec la chaîne et ses pendeloques extérieures.

(1) Un de nos amis nous écrivait l'autre jour de Gravières :

« Il y a encore ici des tasses anciennes de muletiers dans toutes les bonnes maisons de campagne, mais peu ayant croix à la manille; la plupart sont manillées avec une couronne ou un serpent. Les tasses foncées d'un écu à face de Bourbon sont assez nombreuses. Une tasse muletière coûte selon son poids, de 25 à 35 francs. »

A la bordonnière, suspendu par une cordelière en cuir, le couteau muni d'un poinçon d'argent, propre à percer les outres pour la dégustation du vin.

Enfin, le fouet à manche court, passé en demi-sautoir de l'épaule gauche à l'aisselle droite.

Voilà, dans son ensemble, le portrait du muletier avec son costume traditionnel.

Par-dessus ce costume, les muletiers, en temps de pluie, de neige ou de froid, portaient le manteau des montagnards vulgairement appelé la *cape*, ou bien encore la *limousine*.

La blouse n'a jamais fait partie du costume professionnel du muletier. Quelques-uns, dans les derniers temps, l'avaient adoptée, mais alors le métier était déjà en décadence.

Quant à la position sociale de notre personnage, elle était loin d'être ce que pourrait penser le vulgaire de nos jours dans les pays de plaine. De tout temps, sur les Cévennes, celui-là fut réputé jouir d'une honnête aisance qui possédait foin et pacage pour nourrir deux ou trois mulets; mais combien plus considéré était celui qui pouvait tenir la route, poussant devant lui une couble de vingt ou vingt-cinq mulets alignés! Assez souvent ce dernier était chantre et recteur des pénitents à l'église de sa paroisse, comme il n'était pas rare que les montagnards en fissent un maire et que tout député saluât en lui un électeur influent. Les

derniers muletiers que j'ai connus : Malclés, de St-Laurent-les-Bains; Gandiol, de Villefort; Besson, de Loubaresse; Brun dit le Biageou, du Béage, étaient tous des hommes notables dans leur commune.

Il y a un abîme entre l'ancien muletier et le conducteur de charrette ou *roulier* moderne : celui-ci est un simple domestique, ordinairement rustre et grossier, tandis que l'autre était un quelqu'un, de plus ou moins d'importance, maître de ses bêtes comme le vigneron de sa terre, et cela se voyait rien qu'à son air d'assurance et d'autorité, aussi bien qu'aux égards dont il était universellement l'objet.

VI

LES MULETS ET LEUR HARNACHEMENT

Un indice de la mauvaise nature de l'homme se trouve dans son ingratitude innée à l'égard de ses deux plus utiles serviteurs : l'âne et le mulet. Que ferait le montagnard, sans l'aide de ce dernier, surtout dans les contrées reculées où les chemins plats sont une chimère et où il faut tout transporter à dos de chrétien ou à dos de bête ? Grâce au mulet, le quadrupède fort et sobre par excellence, ces contrées sont devenues habitables. On y naît, on s'y marie, on s'y chamaille même, quoiqu'un peu moins qu'ailleurs, et on y meurt comme partout. Nous avons personnellement au dos, ou plutôt aux jambes des mulets, des obligations inoubliables, puisqu'ils nous ont permis d'effectuer des excursions qui, sans eux, eussent paru fantastiques... Aussi, tandis que la vue d'un préfet, voire même d'un député ou d'un sénateur, nous laisse absolument indifférent, sommes-nous tou-

jours tenté d'ôter notre chapeau à la rencontre de ces honnêtes animaux.

Il paraît que le nom du mulet (*mulo*) vient des Espagnols qui l'auraient emprunté aux Arabes. D'où les linguistes concluent à son origine sémitique. Il est certain que les mulets ne sont pas de petite noblesse, d'une noblesse remontant simplement aux croisades, puisqu'ils sont fréquemment mentionnés dans la Bible. Ils servaient alors de monture aux personnages royaux. D'après le prophète Samuel, ils étaient utilisés dans les combats. Mais Isaïe, Esdras et le Lévitique nous les montrent employés surtout, comme aujourd'hui, à porter des fardeaux. Il résulte d'un passage d'Ezéchiel que l'Arménie était renommée par ses mulets, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque c'est un pays de montagne.

Pour en venir aux temps modernes, Olivier de Serres nous apprend que, de son temps, « l'Auvergne nourrissoit des mulets et mules en abondance, en fournissoit ses voisins de Languedoc, Dauphiné et Provence ; esquelles provinces, tant pour la propriété de la terre, qui n'est pas généralement des plus grasses, que pour la disette des avoines, les mulets et mules estoient retenus pour leur labourage. »

L'éminent agronome avait fait observer plus haut que les mulets et mules conviennent mieux aux terrains maigres du Midi qu'aux terres grasses, où leurs pieds étroits et pointus.

s'enfoncent davantage que les pieds larges des chevaux.

Les pieds des mulets convenaient donc parfaitement aux routes pierreuses du Bas-Vivaraïs et aux sentiers escarpés par lesquels on monte sur les plateaux cévenols; et c'est là sans doute, outre l'aptitude supérieure à porter de lourds fardeaux et la résistance plus grande à la fatigue, une des raisons qui ont fait préférer les mulets aux chevaux pour les transports longs et pénibles qu'avaient à accomplir les anciens muletiers.

C'est aujourd'hui le Poitou qui a remplacé l'Arménie dans la renommée de l'élevage des mulets. Sur 18.000 mulets exportés annuellement de France, les deux tiers sortent du Poitou.

Nos anciens mulets, de l'époque muletique, portaient haut une tête énorme à l'allure sauvage. Des jambes démesurées, où l'on sentait sous la peau des muscles d'acier, soutenaient leur carcasse osseuse comme un trophée. Leurs longues oreilles, très pointues et très mobiles, qui se redressaient droites comme des piquets sur l'œil vif et inquiet de l'animal, quand il se présentait quelque chose d'anormal, parlaient un langage d'une expression vigoureuse. Leur corps était l'emblème de la force plutôt que de la grâce. On aurait dit des arcs-boutants auxquels le Dieu des montagnards avait donné la vie et le mou-

vement pour faciliter la tâche de son peuple.

En route !

Chaque mulet dans la couble, avait son nom distinctif et sa place déterminée.

Le chef de la bande était appelé le *viégi*, c'est-à-dire le premier dans la voie : c'était le plus fort, le plus fier, le plus intelligent et le plus somptueusement harnaché.

Après lui venait le *roulet*, ainsi nommé de ce qu'il était porteur d'un grelot aussi gros qu'une balle à jouer.

Le bardot (1), jeune mulet qu'on dressait et qui était encore à ses premiers voyages, ne devait jamais s'écarter de la place qui lui était assignée au milieu précis de la file. On avait pour lui des ménagements tout paternels. Sa charge était de deux outres de petite dimension, et même le plus souvent on se contentait de lui faire porter le *rambail*, c'est-à-dire les pots-de-vin et étrennes réservés dans la pache (2), l'émine ou le setier, l'entonnoir, autrement dit l'*embut*, et le sac de la *ferrière*.

Le sac de la ferrière était un petit sac en

(1) Le bardot ou petit mulet est le produit du cheval et de l'ânesse, tandis que le grand mulet, ou simplement le mulet, est le produit de l'âne et de la jument.

(2) Le marché, le pacte, du latin *pactum*.

cuir, contenant clous, marteaux, tenailles, fers à ferrer, flamme de vétérinaire, etc.

Les autres mulets de la couble étaient distingués les uns des autres par des qualificatifs tirés de leur couleur ou de leur caractère : le *follet*, le *roubis*, le *caillet*, etc.

L'un d'eux, le plus paisible, portait l'*alte* suspendue à son cou : c'était une bouteille en verre, soigneusement revêtue de paille, qui servait à boire pendant les haltes. Quand elle était épuisée, on piquait l'outre.

Le *cheval de la barde* fermait la marche. Son emploi était de porter le maître muletier, lequel, suivant l'occurrence, abandonnait temporairement la direction de la couble à son *varlet*, pour aller faire, en prenant les devants, soit les achats soit les ventes. Parfois, ce cheval n'était qu'un âne, mais fort, vigoureux et trotteur, digne de son nouveau titre et de ses importantes fonctions.

★
★ ★

La charge ordinaire d'un mulet était de huit setiers, mesure du Bas-Vivarais, équivalant à douze émines, mesure du Puy, soit 168 litres de vin, c'est-à-dire le double de la *sau-mée* d'Annonay. Les paysans du Bas-Vivarais ne comptent encore le vin que par setier.

(21 litres) ou par charge (8 setiers). Donc, en un seul voyage, une couble de vingt-cinq mulets n'enlevait pas moins de quarante hectolitres de vin d'une cave vivaroise.

Le vin était contenu dans des *boutes*, c'est-à-dire de fortes outres en peaux de bœuf ou de vache solidement cousues. Lorsqu'elles revenaient vides en Vivarais, leur cuir desséché avait la raideur d'une planche; aussi la première opération, à l'arrivée de la couble chez un vigneron, consistait-elle à les porter dans un ruisseau ou un réservoir pour leur rendre la souplesse voulue.

Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'Agriculture*, ne parle que de la confection des outres en peaux de chèvre : « L'on escorche, dit-il, les chèvres à la manière des conils, c'est à savoir renversant la peau... »

Ces outres en peau de chèvre, ou plutôt de bouc, sont toujours en usage dans le Bas-Vivarais, mais seulement pour transporter le vin à petite distance, à dos d'homme ou au saccol (1); encore a-t-on soin alors de les emballer dans un long et large panier d'osier. On les appelle des *ouïres*. Ce genre d'outres, où l'on reconnaît la forme de la bête, n'aurait pu résister, sur le dos d'un mulet, à la pression de la *bille* et aux ballottements d'un long transport.

(1) Coussin rembourré de paille qui tient à la tête par une sorte de capuchon.

L'ouïre vinaire se confectionne toujours de la façon décrite par Olivier de Serres, et telle est chez nos paysans, la destinée ordinaire de tout bouc devenu vieux et hors d'usage : on lui tranche la tête et on l'écorche, renversant la peau, poil en dedans, et faisant passer toute la masse de la chair par l'orifice du cou.

Chaque fois qu'on s'est servi de ces ouïres, on les enduit à l'extérieur d'une couche graisseuse, on les gonfle à l'instar des ballons, et on les suspend aux voûtes, où elles font peur aux enfants, en attendant de rendre de plus graves services.

Chaque propriétaire fabrique les outres qui lui sont nécessaires avec la dépouille de ses boucs, tandis que la *boute*, la grande outre en peau de bœuf, était l'objet d'une fabrication spéciale. La plupart venaient du Puy.

Les notes du curé Aulanier nous montrent une bouteille de vin du Rivage figurant dans la dot d'une mariée.

La charge de chaque mulet était entièrement recouverte d'une bache de laine grossière, à grands carreaux noirs et gris, appelée la *cuverte*.

Le mulet, une fois chargé le matin, restait sous le poids de son lourd fardeau, jusqu'au lieu de la couchée.

De là, un dicton des paysans du Coiron. Quand les jours sont grands, ils disent : *Les muletiers doivent être contents*. Au con-

traire, quand les jours diminuent, ils observent que *les muletiers font la mine*. C'est qu'en effet les muletiers, regagnant la montagne, voyageaient sans aucune halte, depuis le matin jusqu'au soir. Plus la journée était longue, plus ils faisaient du chemin.

Pour équiper de toutes pièces un mulet, il n'y allait pas moins de cent écus à vingt-cinq louis (300 francs à 500 francs).

Le bât (*la barde*) était d'un volume énorme et d'un poids écrasant, et il fallait toute la force de nos muletiers pour soulever et hisser une telle masse sur le dos de la bête.

La *croupière*, formée d'un demi-cercle de bois de frêne ou de micocoulier, était parfois sculptée et toujours abondamment ornée de brillantes têtes de clous, comme aussi agrémentée, à droite et à gauche de la queue, d'une demi-douzaine de pompons pendants, de la plus belle forme et du rouge le plus vif.

Le dessous du ventre était entièrement recouvert par la sous-ventrière, sorte de nappe frangée et chargée d'une infinité d'ornements multicolores.

Une autre pièce, quadrangulaire et décorée de même, drapait le devant du poitrail de l'animal et descendait flottante jusqu'aux genoux : c'était la *fandalière*, du mot patois *fandâou* qui signifie tablier.

Au-dessus de la fandalière, quatre ou cinq courroies, chargées de clochettes de diverses

grandeurs, partaient des angles du bât, contournaient le poitrail, et formaient avec le triple collier garni de grelots, ce qu'on appelait le *trintrin*.

En sus du *trintrin*, au cou du *Viégi*, était suspendue la *cayrade*.

La *cayrade* était une énorme clochette, faite de feuilles de cuivre battu, à l'instar des *sonnaïlles* et *bidourles* des *ovelias* (troupeaux transhumants) de la Provence. Elle était bataillée d'un gros os perforé, au bout duquel pendait, en dehors de l'orifice métallique, un beau gland de laine rouge.

Le son grave et cuivré de la *cayrade*, mêlé aux sons aigus et variés à l'infini des sonnettes et grelots du *trintrin*, produisait le plus bruyant des carillons et le plus gai des charivaris, à tel point que, dans la contrée, les oreilles en tintaient une lieue à la ronde. Par exemple, à la couchée, le muletier ou son valet avait grand besoin de surveiller les petits galopins de l'endroit, toujours prêts à se glisser dans l'écurie, pour dérober quelque sonnette ou grelot.

Les couples de vingt à vingt-cinq mulets, c'est-à-dire les grandes couples, avaient le privilège usagier de traverser villes et bourgs, *trintrin* sonnant et *cayrade* battante. En vertu d'une autre vieille coutume, un setier de vin revenait au muletier, par-dessus le marché, comme prix d'honneur de la *cayrade*, sans qu'il fût besoin de le stipuler dans la pache.

Le *bridel*, qui enserrait la tête du mulet dans une sorte de treillage, composé d'un assemblage de courroies, et entièrement recouvert de clous dorés et de rosettes de laine aux couleurs variées, était le *nec plus ultra* de l'art du bourrelier.

Du mors partaient deux solides courroies, dont l'une, appelée la rêne, allait s'adapter à l'*uffical* du bât, relevait la tête de l'animal et la forçait à se tenir haute ; l'autre maintenait le mulet dans la ligne, en l'attachant à la croupière du mulet précédent.

Trois plaques de cuivre, de forme arrondie et d'environ quinze centimètres de diamètre, ornaient la partie supérieure de la tête. L'une plaquait sur le front, et les deux autres, à droite et à gauche, plaquaient sur les tempes, le tout accosté de pompons de laine rouge flottant dans les intervalles. Ces plaques, appelées *lunettes* par le vulgaire, et *phalères* par les antiquaires (1), produisaient le plus grand effet, surtout lorsque la couble défilait sous les rayons d'un soleil ardent : c'était alors un véritable défilé de fulgurations et d'éclairs.

(1) Les *phalères* sont des plaques d'or, d'argent ou de bronze, gravées ou ciselées, que les personnes de distinction portaient sur la poitrine, attachées à de larges buffleteries, qui faisaient le tour du corps. Parmi les soldats, c'était une décoration militaire que décernaient les chefs ; mais,

Une grande poche, à mailles de corde, décorée d'un grand soleil ou d'une grande lune, broderie en applicage et aux vives couleurs, était appendue au bout du bridel : c'était le *moural*, c'est-à-dire la crèche ambulante et le râtelier portatif du mulet.

Mais le plus bel ornement du mulet, au moins le plus apparent, était le long et splendide plumet en laine rouge, haut d'un pied, qui se dressait entre les deux oreilles de l'animal et en complétait la décoration théâtrale.

Pourquoi mettait-on des clochettes aux chevaux et aux mulets ? Était-ce simplement pour l'ornement et la musique ? On nous a affirmé que les chevaux et les mulets pouvaient dormir, ou tout au moins sommeiller en marchant, et que les clochettes et grelots avaient, entre autres buts, celui de les tenir éveillés. Ce bruit avait aussi, dit-on, pour effet d'écarter les mouches, et enfin il était destiné sans doute à prévenir de loin les aubergistes et les vignerons de l'approche des muletiers.

Les muletiers étaient très fiers de leurs

quelquefois, elles servaient à des harnais de luxe pour les chevaux. On les plaçait alors au cou, à la muserole, au poitrail, et elles tombaient en pendant, s'agitant et brillant à chaque mouvement, de l'animal. (*Congrès archéologique de France, 1875.* — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* par Antoine Richard.)

bêtes, et l'un d'eux, plus ferré sur les sentiers cévenols que sur les choses du Vatican, prétendait qu'ils étaient les descendants directs de la mule du pape.

VII

PLAQUES MULETIÈRES

Il nous faut revenir, sur les plaques qui ornaient le front du mulet, ou lui servaient d'œillères, ne fût-ce que pour faciliter la tâche des archéologues qui voudront, dans quelques siècles, étudier les figures et les devises qui les émaillaient. On y voyait gravées à la pointe ou en cuivre repoussé des têtes d'animaux, le soleil, la lune et même des représentations religieuses, telles qu'un saint Privat, patron du Gévaudan, un saint Vincent, patron du Vivarais et des vigneron, une Notre-Dame du Puy, patronne du Velay.

Il y a au Musée du Puy, une armoire contenant une soixantaine de ces plaques. Voici les principales inscriptions :

Contentement passe richesse. Vive Jacques
Durant de Condryeu. bon enfant. fait au Puy
l'an 1755.

(Content)leman(t) (pa)sse richesse. Vive Gar-
bier Lione et sa métresse. au Puy 1760.

—
Vive Jean Pierre..... bon enfant.

—
1734. Vive Joseph Tourre. bont anfant.
(Il y a au bas de petites fleurs de lys.)

—
Vive Pierre Tarrial. 1752.

—
Contentement passe richesse. Vive les bons en-
fants. qu'ils payent la bouteille sou-
vent. 1759.

—
1764. Vive Estienn. Couder. dv Peti Pa-
ris.

—
Celui qu'il a bon appetit il ne faut point de
sauce ni de moutarde 1772.

—
Vn bon ami vaut mieux que cent parent
vive les bons enfants 1779.

—
Contentement passe richesse. Vive lamour
sans tristesses 1781.

—
Vive le roi de France 1771.

—
Vive le roy ! vive Neker ! vive la liberté ! 1789.
(têtes d'anges ailés).

**Ou il y a eut du trouble en France l'année 1789.
(avec une bordure de fleurs de lys).**

**Vive Louis Gharday de Villefort. bon enfant
qui paye la bouteille souvant 1806.**

Bon ami vaut plus que cent parent. 1806.

**Vive Jean Pierre Englade (avec un lion au
milieu de la plaque).**

**J'aime le lys. J'aime la rose,
J'aime l'honneur sur toute chose.**

**J'aime Marion.
J'aime son nom.**

**En dépis de la jalouzie, j'aimerai toute ma vie
celle que j'aime.**

Vive Jean Michel bon enfant.

**Il y a quelques plaques armoriées. L'une
porte l'écusson aux armes de France, entouré
du cordon de l'ordre de.... (coquille et cor
don). Elle a été achetée à Lyon.**

**Une autre achetée au Puy, en cuivre re-
poussé, porte des armes inconnues pour nous.
Sur une autre on aperçoit un lion rampant.**

**Une quatrième a un écusson à la croix (cui-
vre repoussé).**

Plusieurs plaques représentent le soleil.

D'autres figurent saint Pierre ou saint Eloi.

Le regretté conservateur du Musée du Puy, M. Aymard, qui avait relevé toutes les inscriptions et figures de cette armoire, en signale d'autres qu'il avait aperçues sur des mulets arrivés au Puy le 23 mai 1868, mais qu'on refusa de lui vendre. Les voici :

—
Gilbert Laget bon enfant qui paye la bouteille souvent. 1810. F. T.

—
Vive les jours de noces et ceux de débauche.
1788.

—
Au Puy un homme vaut plus que cent femmes.
1803.

—
Le docteur Charvet, de Grenoble, en cite d'autres dans son intéressante étude sur les plaques de bride muletière au xvii^e siècle.

Et d'abord celle que nous connaissons déjà et qui paraît avoir été la plus fréquente parmi nos joyeux muletiers :

—
J'aime le lys, j'aime la rose.....

—
J'appartiens à Louis Ricard et Marie Reboul.
(Cette inscription est gravée autour d'une figure d'évêque).
—

Vive le Royans ! (petite ville de la Gironde, à moins qu'il ne s'agisse du Royans du Dauphiné).

Vive le Roy de... (Il y en a une de France et une de Savoie).

D'autres portent l'écusson de Créqui, le gendre de Lesdiguières tué au siège de Crémone (1638), et une autre celui de la maison des Baux en Provence, dont l'étoile a été chantée par Mistral.

Sur les sujets religieux, le docteur Charvet nous apprend que deux saints avaient la spécialité de la bénédiction des mulets et des muletiers.

La Saint-Antoine, qui est célébrée le 17 janvier, s'appelle en Savoie la fête des muletiers. Ce jour-là, les paysans vont avec leurs animaux sur la place de l'église, où le curé bénit cavaliers et montures et prie Dieu de les préserver des mille accidents que l'on rencontre sur le chemin de la vie. Aux Marches, près de Chapareillan, le jour de la Saint-Antoine, le prêtre va bénir à domicile les écuries qu'on lui a désignées. A Chapareillan, de nos jours, on place au pied des marches de l'autel de petits sacs de sel pour les faire bénir, afin de conjurer les épizooties pendant l'année. Cet usage existe aussi, paraît-il, dans quelques paroisses du Mâconnais.

L'autre saint protecteur des muletiers est

saint Eloi. C'est le 25 juin, qu'on bénit en son nom les animaux à Digne. Ceux-ci sont amenés ce jour-là devant l'église des Pénitents pour y être bénis par le prêtre chargé de dire la grand'messe. Cet usage existe encore dans le midi de la France, surtout dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. Les brides muletieres, où saint Eloi figure dans des œillères en cuir, se fabriquent à Lyon chez MM. Depengeon et Geoffroy, quai de la Charité; mais ces industriels ont fait savoir au docteur Charvet que cet usage se perdait peu à peu et que leur clientèle en ce genre d'articles se bornait aux départements sus-nommés.

Parmi les plaques de Saint-Eloi, il faut en citer une qui a été trouvée à Aps dans les décombres de la chapelle de Saint-Pierre et qui fait partie de la collection de M. Vallentin à Montélimar. Elle ne porte pas de rayons de gloire, mais à droite, à gauche et au niveau de la mitre, trois lettres S^t E. (*Sanctus Eligius.*)

En Savoie, les plaques muletieres sont conservées avec soin dans chaque famille et si le mulet est vendu, la bride n'est jamais comprise dans le marché; on la remporte avec soin; de là peut-être est venu l'usage encore reçu de nos jours de vendre un cheval sans un licol.



L'Edit du maximum de Dioclétien, publié par M. Waddington en 1864, nous fait connaître quelques objets du harnachement du mulet chez les Romains. C'est ainsi que nous y voyons figurer :

Parammas (ou *parhamas*) *mulares cum flagello*; M. Waddington croit que ce mot désigne une espèce de selle pour monter à mulet; le prix ne devait pas dépasser 800 deniers (1);

Frenum mulare cum capistello (le *capistellum* serait un petit licol qui se vendait avec la bride pour les mulets de selle), 120 deniers;

Capistrum mulare (licol ordinaire pour les mulets de bât, selon d'autres, la muselière), 80 deniers;

Flagellum mulionicum cum virga (fouet de muletier avec son manche).

Le salaire journalier d'un muletier (ou palefrenier) nourri — *mulioni pasto* — était de 25 deniers.

Celui d'un vétérinaire ou maréchal-ferrant — *mulomedico tonsuræ et aptaturæ*

(1) Le denier romain est évalué, en monnaie moderne, à 0 fr. 0212.

pedum — n'était que de 6 deniers. M. Vaddington traduit ainsi : « Au vétérinaire qui rogne la corne d'un animal et la prépare à recevoir un fer », et il entre à ce propos dans des détails sur la manière des anciens de ferrer les chevaux avec des fers mobiles.

Une outre pour l'huile coûtait 400 deniers. La location d'une outre ne devait pas dépasser 2 deniers par jour.

Le prix d'un bât de bardot (*Sagma burdonis*) figure dans le document pour 350 deniers, comme celui du chameau, et le bât d'âne pour 250 deniers. Il est à remarquer que le tarif ne mentionne ici que le bât du bardot, tandis que les objets de sellerie se rapportent au mulet, d'où l'on serait tenté de conclure que le bardot était surtout employé comme bête de bât et le mulet ou la mule comme bête de selle.

VIII

LE VOYAGE

En route, chaque mulet était porteur de la ration de foin nécessaire à sa nourriture d'une halte à l'autre. Cette ration, qu'on faisait passer peu à peu dans le mouroir, consistait en une botte de foin appelée une *peyre*. Ce nom lui venait de ce que les embotteurs, pour faire les bottes également du poids voulu, employaient pour les peser le système aussi primitif qu'ingénieux d'une longue perche faisant bascule, avec une grosse pierre attachée à un bout, tandis qu'on accrochait la botte de foin à l'autre bout.

Ne serait-ce pas cette *peyre* de foin qui aurait donné son nom à Peyre (du Petit-Paris) et à Peyre-Abeille (du côté de la Chavade), deux des haltes principales où s'arrêtaient et s'approvisionnaient les muletiers? Cette explication était trop simple pour arrêter les archéologues et les érudits toujours plus forts sur l'antiquité grecque et latine que sur les tradi-

tions et usages locaux, et il était, par suite assez naturel qu'on fit venir les deux noms de ces deux endroits de quelque pierre milliaire ; mais, il faut l'avouer, l'étymologie tirée de la peyre du foin est au moins aussi vraisemblable cette fois que celle de la pierre milliaire, restée, d'ailleurs, jusqu'ici purement hypothétique.

Le Peyre du Petit-Paris, où se rencontraient les deux voies muletieres des Vans et de Joyeuse, et où s'arrêtent encore pour diner les baigneurs qui vont à Saint-Laurent-les-Bains ou qui en reviennent, était une station muletiere de premier ordre. Là se rencontraient chaque matin muletiers montants, muletiers descendants et courtiers de la contrée entière. Au dire des vieillards, on vit parfois jusqu'à trois cents mulets *quillés*, c'est-à-dire plantés comme des quilles devant l'hôtellerie solitaire de ce plateau désert. Qui pourrait évaluer le nombre des *tassiados* (tasses pleines) que le poinçon faisait là couler des flancs des boutes, en pareille occurrence !

Encore une observation à l'adresse des savants. Il existe, sur la route de Payzac à la Croix-de fer, une maison isolée, appelée le mas de *Quillard*, dont ils feront bien de demander l'étymologie à la langue des muletiers plutôt qu'à celle de Tacite. Les muletiers avaient des stations où ils *quillaient* leurs mulets, c'est-à-dire les laissaient au repos, tandis qu'ils

allaient traiter avec les vigneron dans les mas voisins. Le Quillard était une de ces stations et de là son nom. *Quiller* était l'expression imagée de l'idiôme local pour désigner l'arrêt des mulets et leur stationnement sur place. Dans un autre monde, on dit *garder le mulet* pour indiquer une attente longue et ennuyeuse — Les deux argots sont évidemment cousins.

Nous serions fort tenté de croire que l'ancien nom de la région moyenne du Vivarais, *Boutière*, se rattache aussi à l'industrie muletière. Ducange dit que *Botaria* signifie route, chaussée, et le chanoine Rouchier pense que la vieille voie romaine de Tournon à Saint-Agrève a donné son nom à la contrée. Mais, si l'on songe au transport considérable de vin en *boute* qui se faisait par cette voie entre les bords du Rhône et la montagne, on peut fort bien supposer que *botaria* signifiait jadis le *chemin des outres*.



L'arrivée du muletier était une fête dans le village et surtout dans la maison où il venait charger.

Le son de la cayrade donnait le signal d'un branle-bas général à la cave et à la cuisine.

Les hommes se hâtaient de remiser les mulets et de décharger les outres. On nettoyait le *rajadou*, ce bassin large et bas où coule le liquide sortant de la cuve ou du tonneau, et qui reçoit tout au moins l'excédant de la mesure employée pour mesurer le vin.

Les outres seremplissent à vue d'œil.

Dans l'intervalle, les femmes ne sont pas moins occupées à la cuisine. Les voisins sont venus prêter assistance. Comme il y a là-bas du travail pour tous, il faut préparer là haut festin et bombance pour tous.

Les festins de vigneron et de muletiers étaient, d'ailleurs, d'une simplicité qui ferait sourire les gourmets d'aujourd'hui. Le salé du pays, les poulets et les omelettes en constituaient les éléments essentiels, avec les fruits de conserve, les marrons grillés et le petit vin blanc au dessert.

Voici une chanson favorite des muletiers qu'ils détaillaient en tapant vigoureusement sur la table avec les gobelets :

Sian, sian de la mountagno,

Mio

Sian, sian de la mountagno!

Un país de coucagno,

Mio,

Un país de coucagno.

Amoun lou bla nouvel

Es pu gros qu'un oulagno,

Mio,

Es pu gros qu'un oulagno.

Cadun a soun castel
Qu'es pas castel d'Espagno,
Mio,
Qu'es pas castel d'Espagno.

Li buven de bon vi
Qué ven de la Limagno,
Mio,
Qué ven de la Limagno.

Louï lebraou tout rousti
Li couroun la campagno,
Mio,
Li couroun la campagno.

Per laoura, per fringa,
Jamaï n'aven la cagno,
Mio,
Jamaï n'aven la cagno.

San vous fa tan prega,
Venes doun en mountagno,
Mio,
Venes doun en mountagno.

Ce qui veut dire :

Nous sommes de la montagne,
Mie,
Un pays de cocagne...
Là-haut, le blé nouveau
Est plus gros qu'une noisette...
Chacun y a son château
Qui n'est pas château d'Espagne...
On y boit du bon vin
Qui vient de la Limagne...
Les levrants tout rôtis
Y courent la campagne...
Pour travailler, pour flirter,
Jamais nous n'avons la cagne...

Sans vous faire tant prier,
Venez donc en montagne. (1)

••

Après le dîner et la chanson. on dansait la *bourrée*. Les gens du Nord se feraient difficilement une idée de l'entrain et des joyeuses gambades de tous ces braves gens sautant et chantant à la fois :

En mountagno
Quand on ès coutén,
L'an n'en viro uno
Per passa lou tén.
L'an fai péta l'esclo,
Alerto! Alerto!
L'an fai péta l'esclo } *bis*
Per tout dé bouo!

Mari-lén la bello,
Mari-dén la léou;
Q'auro qu'aco sié
Sara pas trop léou.
Farén péta l'esclo.
Alerto! Alerto!
Farén péta l'esclo } *bis*
Per tout dé bouo.

T'on mari-la, pichotto,
T'on marida,
Qu'os lou cop Jé rire
Et dé bien salta.

(1) Firmin Boissin. — *Jan de la Lune*.

Fasén péta l'esclo.
Alerto ! Alerto !
Fasén péta l'esclo
Per toui dé bouo. } *bis*

(C'est-à-dire : En montagne — Quand on est content — On en danse une — Pour passer temps. — On tape du sabot. — Alerte ! Alerte ! — On tape du sabot — Pour tout de bon.

Marions la belle — Marions-la vite — Quand que cela soit — sera pas trop tôt — Nous tape-rons du sabot, etc.

On t'a mariée, petite — On t'a mariée — C'est le coup de rire — Et de bien sauter — Tapons du sabot, etc.

Il y a plus de cinquante ans que nous n'avons vu chanter et danser cette bourrée ; c'était une des plus gaies et des plus bruyantes de la montagne.

Toutes les questions d'étrennes ou de petits cadeaux étaient ensuite réglées. On verra plus loin les *cosses* que l'usage imposait aux vignerons. Du côté du muletier, c'était un mouchoir ou un *fandal* (tablier) pour la bourgeoise et quelques pièces de monnaie pour les enfants.

Les femmes et les filles du Bas-Vivaraïs manquaient rarement de faire ajouter par-dessus la pache, à double titre d'épingles, quelques *carterons* d'épingles à tête rouge. Vingt-quatre épingles ordinaires, un peu plus longues toutefois, dont on grossissait les têtes en les trempant dans la cire rouge fondue, et qu'on

piquait ensuite sur un carton, formaient un carteron : c'était une spécialité de l'industrie du Puy. Femmes et filles de nos campagnes se faisaient un plaisir d'ajuster, avec quatre ou cinq de ces épingles, l'ancien et fort décent mouchoir vivarois qui leur descendait en pointe triangulaire par devant et par derrière jusqu'à la hauteur de la taille. La coquetterie campagnarde a fait, depuis, de notables progrès, mais les muletiers n'en sont pas responsables.

Les muletiers étaient aussi, — qui le croirait ? — de grands distributeurs de menus objets de piété, auxquels leur provenance de Notre-Dame du Puy faisait attacher un grand prix. On trouve encore, dans beaucoup de vieilles maisons de paysans du Bas-Vivarais, des statuettes de la Vierge Noire du Mont-Anis, renfermées sous verre dans de petites niches en carton, dont l'origine remonte évidemment aux muletiers.

Dans quelques endroits, il était d'usage que le muletier payât son écot et celui de ses hommes au prix, fort modeste et invariable, de quatre sols par tête.

..

Tout réglé, le festin fini, les bêtes bien soignées et bien nourries en vue de la journée du

lendemain, le muletier et ses hommes allaient dormir, tout habillés, sur le foin ou sur la paille. A l'aube, on plaçait les bâts sur les mulets avec les outres, solidement assujetties. Le vigneron allait alors couper une belle branche de laurier qu'on arborait en triomphe sur la tête du *Viegi*, ce qui était une façon de notifier au public qu'on faisait ses affaires. Après de bonnes poignées de main, la cayrade et le trintrin sonnant marquaient le départ et le convoi reprenait le chemin de la montagne.

La contribution de la branche de laurier était de rigueur ; c'est pour cela qu'on trouve encore, dans toutes les propriétés du Bas-Vivaraïs, quelques plants de laurier, cet arbuste étant fort apprécié, d'ailleurs, des cuisinières de la campagne.

Quand le voyage du muletier tombait dans les derniers jours de carême, ou plutôt à l'approche du dimanche des Rameaux, qu'on appelle encore dans le pays le dimanche des *Rampands* (1), ce n'était pas seulement le mulet, chef de la coule, qui devait arriver en montagne portant le laurier. Cette fois le laurier devait être arboré sur le bât de chaque animal. Or, c'était un curieux spectacle que

(1) Nous écrivons *Rampands* et non *Rampans*, en supposant que ce mot patois vient du latin *ramos pandere*, déployer des rameaux en guise d'étendards.

celui de ces longues files de mulets ainsi décorés de rameaux verts ; on eût dit des forêts ambulantes dont les arbres mobiles s'alignaient, voyageant par monts et par vaux, les uns à la suite des autres. C'était là ce qu'on appelait, du côté des *Royols*, c'est-à-dire dans le Bas-Vivaraïs, le *départ des rampands pour la montagne*, et du côté des *Padgels*, c'est-à-dire des montagnards des hauts plateaux, *l'arrivée des rampands du Vivaraïs*. Et les gens d'en haut comme ceux d'en bas de se porter en foule sur le passage et de les acclamer de cris enthousiastes : *Les rampands ! les rampands !* Explosion de joie bien naturelle, si l'on songe qu'elle se mêlait à l'idée de la fin du carême, qu'on observait alors dans toute sa rigueur. Les enfants pensaient aux gâteaux que les parents allaient attacher aux rameaux et qui, après la procession du dimanche, seraient livrés à leur gourmandise. Puis venaient les cérémonies de la semaine sainte. Beaucoup de gens étaient convaincus que les cloches portaient le jeudi saint pour Rome et en rapportaient *l'alleluia*.

Les rampands ainsi apportés triomphalement du Vivaraïs étaient mis en vente sur les places et marchés du Gévaudan, du Velay et de l'Auvergne. On se les disputait, on les chargeait de rubans, le curé les bénissait et chacun les conservait précieusement pour les brûler, en priant Dieu et la Vierge en faveur des mal-

heureux surpris par la tourmente et égaré dans la neige. Tandis que, dans les régions maritimes, la femme du marin, les jours de tempête, brûle des cierges pour les absents, c'est le laurier bénit qu'on brûle là haut pour les voyageurs montagnards, lors des ouragans de neige. L'objet diffère, mais le sentiment est le même.



Le retour ne s'effectuait pas toujours sans difficultés, au moins pendant la mauvaise saison. Il faut être du pays pour comprendre les orgies de neige, de froid et de vent auxquelles se livre l'atmosphère du haut pays cévenol, surtout dans la traversée du Vivarais au Velay. Au Béage, les habitants restent souvent plusieurs semaines sous la neige, et, comme ils ne peuvent alors enterrer leurs morts, ils ont l'habitude de placer les cercueils sur les toits, en attendant le dégel.

A St-Etienne en Forez, on raconte que, par un temps de grande neige, les muletiers du Rivage, qui venaient par la route du mont Pilat, passèrent un jour sur le village du Bessat, sans s'en apercevoir. Un fer, perdu par un de leurs mulets, fut retrouvé plus tard sur le toit de l'église du Bessat.

Il est vrai que, dans ces circonstances, l'instinct de l'animal vient en aide à l'intelligence de l'homme. Dans le beau livre de Faujas de St-Fond, sur les volcans du Vivarais et du Velay, il y a une lettre de l'abbé de Mortesagne, qui était de Pradelles, constatant l'habileté des mulets à ne pas s'écarter de la route, quoique couverte de neige à un ou deux pieds d'épaisseur, et à la rattraper lorsque le tourbillon les a dévoyés. Pour mettre à profit leur sagacité, le muletier a soin de faire marcher à la tête de ses bêtes de charge un mulet expérimenté qui ait passé et repassé fréquemment sur ces montagnes. L'animal conducteur, amplement garni de sonnettes, entre fièrement dans les neiges, y fait la première trace, porte constamment la tête au vent, à moins qu'il ne la baisse pour flairer les endroits dangereux, s'arrête, se détourne, revient sur ses pas selon le besoin. Tout suit avec docilité et l'on parvient au gîte.

Le correspondant de Faujas aurait bien plus admiré l'excellent animal, s'il l'avait vu, comme nous, faire la *chalade*, c'est-à-dire manœuvrer en troupe pour ouvrir une voie dans la neige. Dans ce cas, les mulets, instruits par leurs conducteurs, s'y prennent à la manière des troupes de canards sauvages fendant les airs et allant contre le vent : le mulet en tête de la coule, piétine quelques instants la neige, puis passe à la queue ; le second, qui le remplace, fait de même, et ainsi de suite.

Quelquefois, par suite de l'abondance des neiges, la montagne, comme on disait vulgairement, *se fermait*. Alors, certains muletiers, venant d'en bas, rebroussaient chemin et allaient provisoirement utiliser leur couble au transport des vins du Midi dans d'autres directions. D'autres, plus intrépides ou voulant à tout prix rentrer chez eux, se portaient en nombre sur Mayres ou sur tel autre point, tenaient conseil, formaient, pour ouvrir la chalade, un immense convoi de toutes leurs coubles réunies, se lançaient à l'assaut de la montagne, et, comme au temps de Jules César, le terrible passage des Cévennes finissait par s'ouvrir. Qui sait si ce n'est pas une chalade de ce genre, effectuée avec les mulets gallo-romains, qui permit au conquérant d'aller surprendre Vercingétorix en Auvergne?

IX

LES COURATIERES

Les anciens registres de notaires du Bas-Vivaraïs contiennent peu de contrats entre muletiers et vigneron, parce que ces braves gens se contentaient presque toujours de solenniser la pache, par une bonne tapée de main. Néanmoins, on peut se faire une idée de l'importance de l'industrie muletière dont cette région fut autrefois le théâtre, par le grand nombre de témoins, ou de contractants à divers titres, qui figurent dans les actes et y sont désignés comme appartenant au Gévaudan, au Velay ou à l'Auvergne, ce qui ne peut s'expliquer que par le va-et-vient continu des muletiers de ces pays en Vivaraïs.

Les muletiers, on le sait, descendaient de la montagne, chargés de blé, de fèves, lentilles, pois et autres denrées qu'ils donnaient en échange pour du vin, ou dont ils approvisionnaient les marchés vivarois.

Toutes ces transactions se faisaient par l'intermédiaire obligé du *couratier* (courtier).

Le droit de courtage appartenait aux seigneurs ou aux communautés. Dans ce dernier cas, il était ordinairement mis chaque année aux enchères. A Gravières, petite paroisse près des Vans, il a produit :

En 1594, 20 escus sol faisant 60 fr. du roy ;

En 1624, 300 livres ;

En 1651, 124 livres ;

En 1653, 200 livres ;

En 1665, 60 livres ;

En 1700, 120 livres.

Le chiffre variait naturellement selon l'importance des récoltes. Celui qui avait pris à ferme le *couretage* pouvait se donner un ou deux associés, à condition de les faire agréer par les consuls. On voit aussi quelquefois les courtiers de diverses paroisses s'associer entre eux, ce qui est le cas des courtiers de Gravières, Naves et les Salelles en 1608.

D'après les règlements, le courtier ou l'un de ses associés devait se transporter au devant des muletiers de descente, à un point de halte déterminé, tel que Peyre, la Croix-de-Fer, la Rousse. Il conduisait le muletier chez le propriétaire, aidait à débattre le prix et mesurait le vin.

Il paraît qu'il y avait un art particulier de mesurer le vin, et, sans faire déborder le li-

quide, de donner à la mesure, par un habile coup de main, une contenance un peu supérieure à ce qu'elle eût été au repos. D'où l'on pourrait conclure que le muletier était plus fin que le vigneron, s'il n'était pas encore plus naturel de supposer que les deux faisaient la paire et que le vendeur était le premier à rire sous cape de ce petit tour de physique, dont il avait d'avance tenu compte dans le prix de son vin.

La communauté assurait au courtier le droit de mesurage des vins, blés et autres marchandises, même des sabots, est-il stipulé dans une délibération de Gravières. Les habitants ne pouvaient faire mesurer leur vin par d'autres, sans en avoir d'abord requis le courtier. Celui-ci était tenu, sur la réquisition du vigneron, de lui amener un muletier dans la quinzaine, sauf le cas de force majeure. Les quinze jours écoulés sans résultat, le vigneron pouvait se pourvoir ailleurs en payant au courtier 1 sol et 3 deniers par charge. Le courtier devait tenir « bonnes et loyales mesures marchandes et bien esgales, et ne faire le muid de vin que de 22 sestiers, sans donner ni recevoir aucunes *tornes*, sauf seulement les *cosses* accoustumées.. »

La cosse ou *couosse* est une courge à long col dont on a coupé un tiers ou même la moitié sur un côté, de façon à confectionner une sorte de bassine, qui avait partout dans le Bas-

Vivarais la même contenance — celle d'un pot de vin — (un litre environ). La courge était alors en grand honneur dans le pays, comme donnant un récipient plus sain et moins coûteux que le cuivre ou tout autre métal; aussi était-elle cultivée dans tous les jardins. Quand la courge servait de bouteille, on l'appelait la *coucourde*.

Dans l'inventaire du couvent des Antonins d'Aubenas, en 1456, on trouve mentionné un entonnoir spécial *pro cogordis*. On trouve encore des *couosses* dans beaucoup de caves, et surtout aux fontaines publiques des villages, pour puiser l'eau, moins qu'autrefois cependant, à cause de la concurrence des ferblantiers.

Les « cosses accoustumées » étaient les pots-de-vin traditionnels. Ainsi le vigneron devait, à ce titre, par-dessus le marché, un setier (21 litres) pour les honneurs de la cayrade, plus deux cosses par charge pour l'abreuvement des outres, enfin une cosse pour chaque halte de la couble, depuis la cave jusqu'à destination.

Le courtier était juge et arbitre, avec pleins pouvoirs, entre le vigneron et le muletier, pour tout ce qui était relatif aux clauses et conditions du marché. Mais il ne se bornait pas à faciliter les affaires entre le muletier et le vigneron. Comme il mesurait aussi le blé et autres objets apportés de la montagne, il devait

en faciliter le placement au muletier. Il est à remarquer, toutefois, qu'il n'était permis au courtier de recevoir ou vendre ces objets que lorsqu'ils avaient été offerts aux habitants, afin d'assurer la préférence à ceux qui avaient du vin à donner en échange. Ce cas ne se présentant pas, le courtier pouvait acheter ou faire vendre à qui bon lui semblait. Naturellement, dans l'intervalle d'un voyage à l'autre, il s'était informé des besoins de chacun et savait d'avance où il fallait frapper. Il en était de même en montagne pour la vente du vin aux montagnards.

Le courtier était un homme de confiance ; il faisait non-seulement le mesurage, mais parfois les recouvrements, c'est-à-dire que lorsque le prix n'était pas payé comptant, le courtier était chargé de le retirer à l'époque fixée et le remettait au vendeur au prochain voyage.

Cette profession, dans le Bas-Vivarais, était assez lucrative, et nous avons retrouvé, d'ailleurs sans étonnement, dans les noms des anciens courtiers, ceux de bon nombre de grosses familles modernes de la région. Il en est de même au Puy, où la fortune de plusieurs familles bien connues et très-honorables, a eu pour point de départ le courtage des vins.

Au Puy, les courtiers allaient attendre, au dessus de Vals, près de l'ermitage de St-Benoît, les muletiers du Vivarais, qui descendaient par Charbonnier, la Sauvetat, Costaros, Tarreyre,

le Riou et Vals. L'arrivée était à la place du Martouret où se traitaient les prix et se dégustaient les vins. Bêtes et gens étaient conduits ensuite à la rue des *Mulets*, bien connue de tout le Puy, malgré le nom de faubourg du Breuil qu'elle porte officiellement. Là étaient de vastes hôtels dont deux existent encore : le *Chapeau Rouge* et l'*Ecu de France*.

On ne lira pas sans intérêt l'extrait suivant d'un édit de la duchesse de Joyeuse, en date du 29 septembre 1678 :

« Est défendu aux couratiers de ne mesurer aucun vin sans avoir prêté serment préalable à chacune année, pour éviter les abus, sous peine de 10 écus d'amende.

« Comme aussi est prohibé auxdits couratiers de porter aucuns flacons pour se faire donner du vin aux vendeurs sous prétexte de la vente, sur même peine que dessus.

« De même leur est défendu de mesurer aucun vin qu'à la coutume, ni de blé que les mulatiers bailleront sans faire la poignée à chaque mesure, sous peine de l'amende de 5 livres, ni lever aucune cosse de vin que de la grande dans l'entonnoir de la *bouthe* sous les mêmes peines.

« Est encore défendu à tous les habitants de mettre d'eau au vin qui se vend, ni vendre la *trempe* pour vin, ni pour trempe sans en faire expresse déclaration aux mulatiers ou aux acheteurs en présence de gens qui en puissent

rendre témoignage, et à tous couratiers de la mesurer sous peine de 40 écus d'amende (1).

Voici, d'autre part, un document officiel, affiché à Craponne en 1616 qui montre à la fois l'importance du commerce de vin qui se faisait entre le Rivage du Rhône et la montagne par l'intermédiaire des muletiers, et la sollicitude des autorités de ce temps là pour empêcher les marchands de vins de faire payer au public des prix hors de proportion avec le chiffre payé aux viticulteurs.

*De l'autorité de Monseigneur et du
commandement de la justice*

Sur la remonstrance à nous faicte par les consuls de la présante ville, de ce que l'abondance et multiplication du vin estant notoire à un checung, soit en Auvergne, au Rivaige qu'au Lyonois, les mulletiers estrangers ne le vendant que douze ou treize sols le pot de vin blanc nouveau d'Auvergne et dix-huit sols le vin de Rivaige, ce néanmoingt les hostels et cabaretiers de cette dicte ville se dispansent de vendre en destail quatre sols la quarte de vin d'Auvergne et cinq sols celluy du Rivaige que revient le pot de Rivaige quarante sols et celluy de l'Auvergne trente sols. Occasion de quoy lesd. consuls nous ont requis comme ré-

(1) *Voyage dans le Midi de l'Ardèche*, p. 39.

glement à ladicte excessive et licence deshordonnée prinse par lesds hostes et cabaretiers et ouy sur ce le procureur d'office après avoir prins l'attestation du courtier, lequel moyennant serement par luy presté a attesté et affirmé le vin blanc d'Auvergne se vendre le pot treize à quatorze sols et le vin de Rivaige dix-huit à dix-neuf sols.

Nous avons ordonné estre faist inhibition et deffances à tous hostes et cabaretiers et autres occulant vin en destail de cette dicte ville, de ne vendre la pinte de vin vieux de Rivaige plus haut de cinq sols; celle du vin vieux d'Auvergne et Lyonnois quatre sols, celle du vin nouveau de Rivaige quatre sols, et pour le vin nouveau d'Auvergne trois sols, a peyne de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants pour la première foys, moytié envers le procureur et l'austre envers le dénonçant et pour la seconde de punition corporelle et affin que aucuns n'en prétende cause d'ignorance ordonnons que à la diligence dud. procureur les présentes seront signifiées à chacunz desd. hostes en particulier et après affichées au pilory de la place publique. Donné à Craponne le vingt septiesme octobre mil six cens seize.

VALENTIN, juge.

Appert acte,
ARDAILLON, greffier.

L'exemplaire sur lequel a été faite cette co-

pie est celui-là même qui fut affiché au pilori de la place publique.

Aux 4 angles l'on voit encore la poix qui servit à le fixer. (1)

(1) Ce document, communiqué par M. Paul Le Blanc, a été publié par la *Gazette d'Auvergne* du 14 février 1888.

X

NOTRE-DAME DU PUY

Les muletiers avaient, comme les marins, le sentiment religieux très prononcé, parce que le danger, l'espace, la solitude, le spectacle des grands phénomènes de la nature, leur rappelaient mieux et plus souvent l'existence d'une puissance supérieure. S'ils étaient volontiers Bacchus, toujours prêts, d'ailleurs, à offrir généreusement une *tassiado* à tout passant, ils n'en étaient pas moins d'une dévotion filiale à saint Antoine, à saint Eloi, comme on l'a vu plus haut, et surtout à Notre-Dame du Puy. Leurs *ex-voto* abondaient à l'antique sanctuaire du mont Anis. En 1842, une tradition populaire montrait encore, sous le grand arceau de l'escalier de la cathédrale du Puy, quatre fers à cheval que l'on disait être le don d'un muletier. On racontait que celui-ci, égaré près de Costaros, s'était engagé avec ses bêtes sur les glaces du lac du Bouchet et n'avait dû son salut qu'à l'intercession de Notre-

Dame du Puy à qui il avait fait vœu de donner le plus beau de ses mulets orné d'un beau panchache rouge avec un collier de grelots dorés.

On ne peut pas se figurer, dans notre siècle sceptique, l'immense prestige qu'exerçait au Moyen-Age Notre-Dame du Puy, et l'affluence des pèlerins qui accouraient à son sanctuaire. D'après la légende, un chef sarrasin, qui était précisément le seigneur de la région où se trouve Lourdes, fut vainement assiégé dans son château par Charlemagne, et ayant juré de ne se rendre à aucun homme, ne consentit à faire sa soumission qu'à la Vierge-Noire du Mont-Anis. On ajoute qu'il vint, l'année d'après, avec l'élite de ses guerriers, portant au bout de leurs lances de petits faix d'herbes, cueillies dans les prairies du nouveau fief de Notre-Dame.

Cette marque de vasselage aurait été transformée en 1118 par un comte de Bigorre, qui s'engagea à payer à la place soixante-cinq sols de Béarn. Il est certain que cette redevance de soixante-cinq sols existait en 1307, puisque Jean de Cumènes, évêque du Puy, la céda alors avec son droit de suzeraineté sur le comté de Bigorre, à Philippe-le-Bel, moyennant une rente de 300 livres à prendre sur le péage de Breuil, au diocèse de Clermont.

Mais, sans recourir à la légende plus ou moins justifiée par les faits, l'énorme concours des pèlerins au Puy pendant plusieurs siècles, pro-

clame assez haut la place considérable que Notre-Dame-du-Puy a tenue dans l'histoire de notre pays. Les foules y ont été si considérables qu'on y a vu jusqu'à trois mille confesseurs impuissants à satisfaire la quantité de pénitents qui, malgré les soldats placés de chaque côté des confessionnaux, s'étouffaient pour avoir le pas. On venait au Puy de tous les pays de l'Europe et l'histoire rapporte malheureusement plusieurs catastrophes de pèlerins écrasés par centaines aux abords du sanctuaire. Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, le roi Eudes, le roi Robert, saint Louis, Philippe III, Philippe-le-Bel, Charles VI, Charles VII, Charles VIII et François I^{er} sont venus successivement vénérer et prier la Vierge-Noire. Notons que sous Charles VII, quand la moitié de la France gémissait sous le joug de l'Angleterre, la dévotion à Notre-Dame-du-Puy prit le caractère d'une sorte de ligue pour la défense nationale. Il résulte du témoignage du franciscain Jean Paqueret, le confesseur de Jeanne d'Arc, que l'héroïque jeune fille, n'ayant pas pu y aller elle-même, y avait envoyé sa mère.

Comment les muletiers, tous plus ou moins voisins du Puy, et y ayant souvent à faire, n'auraient-ils pas subi l'influence d'un culte auquel les rattachaient, d'ailleurs, toutes leurs traditions locales et familiales ? Il est certain que des quêtes pour l'hôpital de Notre-Dame-du-Puy

se faisaient jadis annuellement dans le Vivarais.

Selon l'usage du temps, elles étaient parfois données à ferme. — Nous en trouvons un exemple dans le registre du notaire Etienne Monestier, d'Aubenas, pour l'année 1368. Le 15 septembre de cette année, Jean Lacussol, dit Balmer, du Puy, comme fondé de pouvoir de l'hôpital de Notre-Dame-du-Puy, donne à cens à Pierre Baudoin, d'Aubenas, « le voyage qu'il est d'usage de faire dans toute la Cévenne, » pour deux ans, au prix de 14 florins d'or. Le même jour, Pierre Baudoin engage pour sept semaines, à l'effet d'en être aidé dans ces quêtes, un nommé Laseutier, en lui assurant un salaire de 3 florins. Le même jour encore, Lacussol donne à cens à un nommé Aimeric, de Lodève, le voyage de quête à Valgorge, Rocles, Joannas, Joyeuse et les montagnes voisines, au prix de 17 florins.

Le Puy n'était pas seulement un centre religieux. Toutes les industries du bois, du fer et de la peau, spéciales aux pays de montagne, y avaient leur foyer ou leur entrepôt. On y fabriquait notamment la plus grande partie des outres destinées au transport du vin, et l'on venait de bien loin, d'Espagne même, dit-on, pour s'y approvisionner. Ces outres duraient longtemps. Elles auraient duré encore davantage si elles avaient été piquées moins souvent. Quand elles étaient hors d'usage, les muletiers en tiraient encore un certain parti en les ven-

dant aux savetiers ambulants d'Auvergne, appelés *grouliers*, qui allaient de village en village, raccommodant sur places les chaussures vivaroises, — ces anciennes chaussures qui ne brillaient certainement pas par l'élégance, mais qui, du moins, ne contenaient pas des semelles de carton.

XI

HÉRACLITE ET DÉMOCRITE

La disparition des muletiers a privé le Vivarais d'un élément de vie, en même temps qu'il enlevait à son paysage un de ses cachets les plus originaux. Leur souvenir rappelle aux vieillards des temps qui avaient bien leurs misères, — est-ce que la vie se comprend sans cela ? — mais qui, sous bien des rapports, surtout par leur calme et patriarcale physionomie, contrastaient avantageusement avec le nôtre. Bien que la richesse fût beaucoup moins développée qu'aujourd'hui, chacun était certainement moins mécontent de son sort. Les grosses ambitions, — relativement s'entend, — étaient rares. La fonctionnomanie était une contagion restreinte à un petit nombre de gens.

Les métiers et professions libérales étaient, en quelque sorte, héréditaires. On était vigneron, comme on était muletier, de père en fils.

Le muletier cévenol, pour donner à son petit garçon le goût et les habitudes du métier,

s'y prenait de bonne heure. D'abord, c'était à cheval sur les genoux paternels que le petit homme, pendant les longues veillées d'hiver, commençait à aller au trot, puis au galop, et à crier à ses futurs mulets : I, O, IA. Plus tard, c'était le bras vigoureux du père, qui hissait, au milieu de la charge d'un des mulets de la couble, l'enfant venu à sa rencontre. Et puis enfin, quand il avait été dit et répété cent fois par le brave homme au petiot, que, s'il était sage, on le mènerait au pays des raisins, des figues et du bon vin, voilà qu'un beau jour cette promesse se réalisait et qu'entre deux outres, sur le dos d'un mulot, le jeune mulotier partait avec la couble pour la terre promise du Vivarais, où depuis lors le *padgelou*, vêtu en mulotier, est resté et sera longtemps légendaire.

Sa mère l'avait vêtu du costume de circonstance : casquette blanche, culotte courte, gilet rouge, ceinture bleue, jarretières à gances, guêtres aux boutons multiples, le chapeau plat relevé en bicorné, la queue enrubannée et le fouet. Le petit homme ainsi habillé et juché sur le Viegi ou le Roulet, se croyait le roi du pays, et c'était une grosse émotion pour les enfants du Vivarais quand ils apprenaient qu'il y avait un petit mulotier dans la couble. Le costume bariolé, mais surtout le fouet du *padgelou*, passé en sautoir autour de sa poitrine comme une suprême décoration, faisaient la joie et l'envie de tous les petits royols. On s'a-

musait bien quelquefois à tirer par derrière sa queue de cheveux, mais le padgelou savait ordinairement se défendre et, d'ailleurs, les parents étaient là pour mettre la paix.



Deux types de muletiers sont restés vivants dans nos souvenirs d'enfance.

L'un, connu surtout aux Vans, suivait la route de Villefort, et fournissait le clergé et toutes les bonnes maisons de la Lozère d'un vin de Banne et des environs qui, au témoignage des anciens, n'avait pas son pareil au monde. C'était le *vin du Vivarais*, seul régnant dans les auberges comme dans les châteaux et presbytères de l'ancien Gévaudan. Ce muletier s'appelait Gilles, et l'on disait que la profession était héréditaire dans sa famille depuis des siècles. Gilles était rond comme une boule, mais avec cela alerte et vigoureux, l'œil vif et les lèvres toujours prêtes à s'ouvrir, soit pour boire, soit pour lancer une plaisanterie capable de dérider même ses plus austères clients.

Son costume était des plus élégants, et pompons rouges et glands d'or se balançaient partout sur sa personne depuis son chapeau jusqu'aux jarretières qui fermaient ses culottes

courtes. Sans le fouet et la tasse, qui caractérisaient sa profession, on l'eût tout aussi bien pris pour un saltimbanque. D'autant, qu'il était constamment d'un entrain d'enfer, mettant en révolution tous les endroits où il s'arrêtait. Tout cela, sans négliger le moins du monde ses affaires et sans que la direction de ses mulets souffrit en rien de ses débordements de gaité.

Gilles était surtout fier de certain vin blanc réservé à ses principaux clients, et notamment aux ermites de Saint-Privat de Mende et de Saint-Loup de Villefort. Qu'on ne se hâte pas de se scandaliser : les bons ermites faisaient boire leur vin bien plus qu'ils ne le buvaient eux-mêmes. Comme ils vivaient en quêteant du blé et autres denrées pendant l'année, l'usage était de leur part, — et est encore, croyons-nous, — de rendre la politesse en vin, lors des fêtes de Saint-Privat et de Saint-Loup. D'immenses pèlerinages ont lieu, à cette occasion, dans les deux chapelles ; les ermites alors hébergent les pèlerins gratis et leur font, — ou plutôt leur faisaient boire le fameux vin blanc, qui avait retenu de là le nom de *vin blanc de l'ermitage*.

On raconte que M. de Chambrun, le légendaire candidat et député de la Lozère, étant allé en pèlerinage à Saint-Privat, trouva si bon ce vin blanc qu'il en fit venir à Paris. Mais là, il ne lui trouva plus le même goût et s'en plaignit à Gilles qui répondit : Ce n'est pas éton-

nant ; il fallait le faire venir dans des outres par la route de Mende.

On était, en effet, bien convaincu dans la Lozère que le vin du Vivarais, envoyé en tonneau, était médiocre et n'acquerrait ses qualités supérieures, bien reconnues en montagne, qu'en voyageant dans des outres sur les hauteurs cévenoles. Et peut-être cette manière de voir n'est-elle pas aussi dénuée de fondement qu'on pourrait le croire de prime abord, car le ballottement des outres pendant quelques jours, à l'air vif des montagnes, peut bien valoir, pour l'amélioration des vins, un voyage autour du monde.

Et là-dessus, si mes confrères dans la science hippocratique veulent bien me le permettre, je leur citerai quelques mots tombés de la bouche d'un ermite de Villefort, un jour que les mulets de Gilles apparaissaient là-bas trintring et se préparaient à gravir la montée de l'ermitage.

Voyez-vous, mon cher frère, la Providence a voulu que le vin voyageât dans des outres, pour se purifier au feu de l'air, comme elle a voulu que le sang de l'homme vint se régénérer dans sa poitrine. Qu'est-ce que le vin de vos caves souterraines du Vivarais, à côté de ce même liquide, quand il a voyagé sur les mulets, ou simplement qu'il est resté un mois ou six semaines dans nos caves aérées de montagne ? Cela ne devrait-il pas ouvrir les yeux aux

médecins, qu'on voit si souvent chercher midi à quatorze heures, en présence d'une foule de maladies qui ont pour cause unique le sang affaibli ou vicié de leurs clients? Les poumons de l'homme sont des outres d'un genre particulier, dont le contenu doit s'améliorer par le même procédé que celui des muletiers. On finira, je l'espère, par comprendre que le grand air, l'air pur et vivifiant des montagnes, l'air parfumé des hautes landes, l'air électrique des sommets, est la condition essentielle, indispensable, du retour à la santé pour une foule de gens.

Il est fâcheux que l'ermite en question soit mort, car il aurait pu voir, si les échos du monde scientifique étaient montés jusqu'à son ermitage, que son espérance s'est en partie réalisée, puisqu'il y a aujourd'hui des stations d'air pur dans les plus hautes vallées des Alpes, comme il y a des stations d'eaux minérales ou de bains de mer dans les régions inférieures.



L'autre type de muletier passait surtout à Largentière et desservait une partie de la Haute-Loire. On l'appelait le Grand-Pierre. C'est qu'il était, en effet, d'une taille gigantesque, et ce n'est pas un âne, quelque fort

fût-il, qui eût pu remplir dans sa coule de vingt-cinq bêtes, les fonctions de cheval de la barde. Il avait donc, pour le porter, un mulet proportionné à sa propre taille qu'on appelait le Grand-Mulet, et qui, disait la chronique, fort peu soucieuse d'être taxée d'anachronisme, avait porté le battant de la fameuse cloche de Mende. Vous savez cette fameuse cloche où il était écrit :

**Je m'appelle Marie-Thérèse,
Cinq cents quintaux je pèse.**

Le battant en pesait bien cinq ou six. Il n'y avait qu'un défaut à cette légende, c'est que la fameuse cloche ayant été fondue pendant les guerres civiles du ^{xvi}^e siècle, peut-être par ordre de Merle de la Gorce, le battant est resté relégué, depuis, dans un coin de la nef, sans avoir éprouvé la force d'aucun mulet. La légende, dans tous les cas, donnait une fière idée de la vigueur du Grand-Mulet.

Le Grand-Pierre buvait raide, encore plus que Gilles, car il avait un plus large estomac, mais il ne s'enivrait pas davantage, et n'était pas moins que l'autre sérieux en affaires. Sa tasse d'argent était le double de celle des autres muletiers; il disait que sa taille lui en donnait le droit, et il s'amusait à la faire boire pleine aux gens pour les faire déraisonner.

Quand à lui, il ne riait jamais. Il parlait

peu ; mais, quand cela arrivait, il avait toujours le verbe haut et rude. Toutefois, son regard et sa physionomie n'avaient rien de repulsif, et l'on pouvait y voir plutôt une tristesse cachée qu'un fond méchant et brutal. Un jour, ils se rencontrèrent avec Gilles : on eût dit Héraclite et Démocrite ; mais la vue du second agaçait visiblement le premier. On avait remarqué que lorsqu'on était trop gai ou trop bruyant dans une auberge, il allait dans l'autre.

Le costume du Grand-Pierre était plus sévère que celui des autres muletiers ; il portait bien la ceinture et le gilet rouges, mais il y avait des filets de laine noire à la cordelière de son chapeau et aux pompons rouges de ses mulets, et sa cayrade, comme l'ensemble du trintrin de sa couble, avait des sons plus sourds que ceux de toutes les autres coubles qui fréquentaient le pays royol. Ce grand diable de muletier nous impressionnait particulièrement par sa haute taille, par la gravité de ses allures et peut-être, sans qu'on s'en rendit compte, par le mystère qui semblait peser sur sa vie.

Un jour, près de la porte de l'écurie, nous entendîmes Nanette, la femme de l'aubergiste, lui adresser, d'un ton pénétré, quelques paroles qui nous parurent être des condoléances.

— Ah ! ne parlons jamais de ça ! cria le muletier de sa voix la plus rude et d'un air quasi menaçant.

Nanette se retira fort désappointée et son mari s'étant approché, attiré par l'incident, elle lui dit :

— Le pauvre homme ! il a plus de bon cœur qu'il ne veut le paraître !

J'appris plus tard que le Grand-Pierre avait eu quatre fils, grands et forts comme lui, tous morts à l'armée, et qu'il ne lui restait, de ses autres enfants, qu'une petite fille, élevée par sa mère à lui, qui était vieille comme un banc, et près de laquelle seulement il oubliait, à ses retours de voyage, la rudesse de ses manières et son apparente insensibilité. Il y avait plus de vingt ans que ses fils étaient morts, et le cri qu'il avait poussé eût révélé à tout observateur que la plaie était dans son cœur saignante comme au premier jour.

Une autre famille de muletiers célèbres était celle des Merlaton ; mais celle-ci s'occupait à peu près exclusivement du transport des soies, dont le commerce entre Aubenas et Saint-Etienne s'est fait, pendant de longues années, par Antraigues, le col de Mézilhac, le Cheylard, Saint-Agrève et Saint-Bonnet le Froid.

Sur cette ligne, les Merlaton et leurs mulets étaient certainement plus connus et plus renommés que toutes les célébrités du temps.

Pour donner une idée de ce qu'était alors la route d'Antraigues, il suffira de dire qu'elle se détachait des bords de la Volane vers le Fau pour aller passer au-dessus de l'Espissard ; de

là, elle descendait au pont de l'Huile, remontait à Antraigues, suivait le sentier actuel de la chapelle de Saint-Roch, puis descendait vers la Viole et enfin grimpait à Mezilhac.

A Antraigues, les muletiers s'arrêtaient à l'auberge du *Piéou fi* (le cheveu fin), où l'on a vu souvent de soixante à cent mulets réunis à la fois. Un fait de nature à donner une idée de l'importance du mouvement commercial dans cette direction, c'est qu'il y avait régulièrement deux jours par semaine où il était impossible aux gens de l'auberge de se coucher : le vendredi, à cause du passage des muletiers allant à Aubenas, et le samedi à leur retour. Le dimanche, on pouvait, comme le bon Dieu, se reposer.

C'est sans doute aux muletiers de la soie que se rapportent les histoires de brigands que l'on se raconte du côté du Cheylard : il y en avait deux fameux, paraît-il, qui, fortement retranchés ou soigneusement cachés dans une caverne près de Sardiges, parvinrent à rançonner les muletiers pendant une assez longue période.

Les vieillards d'Antraigues se rappellent encore du dernier muletier qui a suivi l'ancienne route. Il avait six mulets et faisait un voyage par semaine entre Aubenas et St-Etienne. Il montait de la soie et descendait de la clouterie et autres ferrures.



Il fut un temps où, les chemins de fer n'existant pas et les meilleures routes étant mauvaises, tous les transports en dehors des pays plats se faisaient à dos de mulet.

Un octogénaire du Gard nous racontait, il y a une dizaine d'années, qu'il se rappelait fort bien d'une époque où bon nombre de propriétaires du côté de Saint-Ambroix et de Saint-Florent étaient muletiers et possédaient de grandes coubles de mulets, soit pour transporter les vins du Vivarais et du Languedoc en montagne, soit pour des entreprises de transport à long cours d'un bout de la France à l'autre, et même en pays étranger. Il nous cita, entre autres, le fait d'un de ces muletiers qui, ayant confié sa couble à son domestique pour un transport de marchandises de Nîmes à Paris, resta deux ans à attendre le retour de sa propriété ambulante. Le domestique revint enfin, mais sans les mulets. De Paris il était allé en Belgique et de là en Allemagne, puis en Italie. Les mulets avaient péri ou avaient été vendus, mais fortune était faite, et c'était un gros sac de louis d'or que ce fidèle serviteur venait jeter aux pieds de son maître, dont naturellement il épousa la fille. Le vieillard terminait en nous citant de riches et gros bourgeois, qui

n'aimeraient guère aujourd'hui à se voir rappeler leur origine muletière, dont la fortune cependant a débuté par ce roman d'une autre époque.

L'industrie muletière fut fortement compromise par les guerres de la république et de l'empire. Tous les mulets furent alors réquisitionnés et bien peu furent rendus ou payés. Une histoire célèbre dans nos pays, est celle d'un muletier qui fut assez rusé, non-seulement pour échapper à la crise, mais pour la faire tourner à son profit. En livrant sa coule, il fit observer que personne ne saurait mieux la conduire que lui-même. Il s'offrit donc à partir avec elle. L'offre fut acceptée et il fut chargé de conduire non-seulement ses propres bêtes, mais encore celles des voisins. Or, si les voisins ne revirent plus ni bêtes ni argent, il paraît que notre homme y gagna une belle fortune ; c'est là du moins ce qu'on raconte dans les veillées de la région du Petit-Paris. Quoi qu'il en soit, la paix vint rendre aux muletiers cévenols les moyens de se relever. De nouveaux mulets étaient nés ; ils reprirent la tâche de leurs devanciers, et le vin recommença à circuler, sur leur dos, de la plaine à la montagne, jusqu'au jour où les chemins de fer, en opérant dans le système des transports une révolution radicale, vinrent porter le coup de grâce à cette pittoresque industrie.

Il y a lieu de mentionner ici les démêlés parfois sanglants des muletiers avec les *rats de cave*, au début de la création des droits-réunis. Personne n'aura de peine à comprendre que ce qu'on appelle l'*exercice*, impopulaire en tous temps et en tous pays, semblât particulièrement odieux à des hommes habitués à vivre dans l'indépendance de la montagne. Rien d'étonnant donc que plus d'un malheureux commis des contributions indirectes ait été alors poinçonné comme une outre vulgaire.

A cette ombre au tableau de la muleterie, il faut en ajouter une autre qu'on a pu deviner à certaines inscriptions d'œillères : les routes muletières, comme les chemins de halage du Rhône, n'étaient rien moins que des écoles de morale, et la vertu des servantes et même des maitresses d'auberge y était exposée à de véritables assauts.

Il faut bien enfin, pour la vérité des faits et pour ne pas encourir le reproche d'avoir fait une pastorale muletière, signaler les blessures atroces qui résultaient pour les mulets de chargements excessifs ou mal agencés. Beaucoup de ces pauvres animaux avaient, en effet, le dos plus ou moins écorché, ce qui les rendait méchants et difficiles à embâter ; cela faisait parfois mal à voir. Notons, en passant, que les eaux thermales de Saint-Laurent-les-Bains, employées à lotionner ces horribles écorchu-

res, produisaient des effets merveilleux, outre que les mulets la buvaient fort volontiers. Aussi, sur la petite place publique de Saint-Laurent, au milieu de laquelle l'eau chaude jaillissait d'une rustique borne-fontaine formée d'un tronc d'arbre, n'était-il pas rare de voir une véritable procession de mulets venir se désaltérer à l'abreuvoir et sortir de là avec des marques de satisfaction visibles.

Le passage des muletiers à Saint-Laurent était autrefois si considérable que le maréchal ferrant établi à l'extrémité du village, sur l'ancienne route, avait gagné une fortune assez rondelette rien qu'en plantant des clous aux fers des mulets. Lors de notre première visite dans cette station thermale, en 1849, il y avait encore sept à huit muletiers. Le plus renommé s'appelait Michelet, plus connu sous le nom *lou Piorou* ; il avait quatre coubles et faisait de fréquents voyages au Puy. En 1864, il n'y en avait plus un seul ; ils avaient acheté des charrettes et quitté définitivement le métier.

XII

LE GOUVERNEMENT DES HOMMES ET DES BÊTES

Le mulet passe pour têtu et difficile à conduire. C'est là un aphorisme qui, pour être ancien, n'en est pas moins sujet à caution. Le mulet n'est certainement pas toujours comode ; cependant quand il n'a pas le dos écorché par la charge ou qu'il ne souffre pas de quelque autre incommodité intérieure, on en vient aisément à bout. Toussenel dit que le mulet tient beaucoup plus de son père l'âne, quant à l'intelligence, que de sa mère la jument ; ce qui est beaucoup plus conforme à l'expérience que les deux vers léonins :

*Sicut equus et mulus
Quibus non est intellectus*

qui sont restés dans notre mémoire sans que nous nous rappelions leur origine ; car nous mettons en fait qu'une infinité d'hommes sont moins intelligents que les ânes, chevaux et mulets.

Helvétius rapporte que le duc de Vendôme, ayant souvent examiné, dans la marche des armées, les querelles des mulets et des muletiers, avait dû reconnaître, à la honte de l'humanité, que la raison était presque toujours du côté des mulets (1).

Olivier de Serres, que nous aimons à citer non-seulement parce que c'est l'un des plus illustres enfants du Vivarais, mais encore parce qu'il est impossible de trouver un ouvrage plus honnête, plus sensé, plus rempli de faits et d'observations judicieuses que son *Théâtre d'agriculture*, Olivier de Serres, disons-nous, s'exprime ainsi au sujet de l'éducation des mulets :

« Si, à la première instruction des chevaux, faut aller doucement, c'est en celle des jeunes mulets et mules où il est nécessaire d'avoir un gouvernement patient, afin que par ce moyen il range à la raison ces bestes scabreuses. Car par rigueur on n'en pourroit jamais venir à bout, tant sont-elles fantastiques, deux capricieux ne pouvant compatir ensemble. Donc un maistre de l'humeur du disciple n'estant en cet endroit propre, le conducteur des jeunes mulets en biaisant adoucira l'aigreur de leur naturel farouche, selon le proverbe qu'*engin vaut mieux que force*. En quoy cet avis servira, que ne pouvant jouir de ce bestail par

(1) *De l'Esprit*. Discours 3. Chap. 18.

caresse, il faudra recourir à la famine, moyennant laquelle et l'usage modéré et opportun de la verge, vous dompterez et apprivoiserez cet animal pour revesche qu'il soit. »

On voit par là que le gouvernement des mulets ne diffère pas essentiellement de celui des hommes, vu que la patience n'est pas moins nécessaire pour l'un que pour l'autre, et qu'on y retrouve aussi cette *ultima ratio* de tous les hommes d'Etat dignes de ce nom : « L'usage modéré et opportun de la verge. »

Il est certain que nos anciens muletiers étaient d'une habileté prodigieuse à dompter et dresser leurs bêtes. Il n'y a pas de compagnie d'élite obéissant mieux au commandement que ne le faisait une couble bien dressée, et l'on prétend que les mulets de Grand-Pierre savaient lire dans ses yeux les mouvements à effectuer et la direction à suivre.

Le muletier, du reste, au moins celui de nos contrées, était loin d'être le conducteur brutal que l'on pourrait croire. Il avait pu être sévère pour ses bêtes pendant la durée du dressage ; mais, une fois le mulet incorporé dans la couble, c'était un autre système qui prévalait. Le muletier prétendait qu'on pouvait très-bien le conduire en lui parlant le langage de la raison. S'il avait un fouet constamment tenu à la main ou passé en bandoulière, c'était bien moins pour frapper, que comme marque de commandement. Voilà pourquoi il attachait

une si haute importance à la riche et brillante décoration de cet insigne de sa puissance. Son fouet, c'était son sceptre. Un antique fouet de muletier est une rareté à signaler aux collectionneurs.

Pour conduire les mulets par le langage de la raison, le muletier n'avait besoin que des cinq voyelles : *a, e, i, o, u*, précédées de quelques *rr* et suivies de quelques claquements de fouet. Les mulets comprenaient parfaitement ce que cela voulait dire et, sans besoin d'autres explications, accéléraient ou ralentissaient le pas, allaient de l'avant ou revenaient en arrière, tournaient à droite ou à gauche, au gré de leur conducteur.

Ceux qui les ont vus, comme nous, manœuvrer, peuvent affirmer que le proverbe *tétu comme un mulet* n'est pas d'une vérité absolue. Les mulets, s'ils pouvaient parler, le retourneraient sans doute contre nous, et ils auraient raison. Peut-être aussi notre indocilité vient-elle simplement de ce que les modernes conducteurs d'hommes ne connaissent pas l'art de se faire obéir que possédaient si bien les muletiers.

Et cet art paraît bien ancien chez eux si l'on en juge par l'épigramme d'un poète latin du iv^e siècle. La pièce, qui est intitulée : *De mulabus gallicis*, a pour auteur Claudien. Nous la traduisons avec le regret de ne pouvoir faire passer dans notre langue la sonore concision et

les cadences hexamétriques de l'original latin :

« Vois les dociles nourrissons du Rhône impétueux, qu'un commandement rassemble, qu'un commandement disperse, qui conformément leur marche aux flexions de la voix et prennent les routes que leur fixe la parole du guide. Chaque mule court, les rênes lâchées, et son cou est libre d'un joug pesant, et cependant elle obéit comme un animal retenu par le mor; elle supporte la fatigue et d'une oreille docile écoute des sons barbares. Le maître est-il absent : sa parole lointaine conserve sa puissance et un mot tient lieu de frein. Un mot rassemble les mules dispersées, un autre les écarte, lorsqu'elles se pressent les unes contre les autres ; celui-ci contient leur rapide ardeur, celui-là excite leur paresse. Le maître ordonne-t-il d'aller à gauche : les mulets se rangent sur la gauche du chemin. Change-t-il le son de sa voix : elles prennent la droite. Ce n'est pas la bride qui les tient dans l'obéissance : la liberté ne les rend pas rétives. On peut leur ôter les rênes et les faire cependant obéir. Leurs poils sont fauves et grossiers ; d'un accord parfait elles traînent les chars bruyants. Pourquoi s'étonner qu'Orphée apaisât de son chant les bêtes sauvages, lorsque les mules se laissent docilement diriger par des mots gaulois ? »

Ne dirait-on pas que Claudien a conduit les

mulets sur les sentiers cévenols? On remarquera aussi la qualification de nourrissons du Rhône (*alumnæ Rhodani*) qu'il donne à ces animaux, d'où l'on peut conclure que les Romains recevaient principalement leurs mulets de nos contrées.

Pour en finir, et comme conclusion de la comparaison ébauchée ci-dessus entre les hommes et les mulets, un mot de Gilles, le muletier-Démocrite, — prière aux compositeurs de ne pas nous faire dire démocrate, — nous revient à la mémoire. Quand les mulets n'allèrent plus, le joyeux pourvoyeur de la Lozère se laissa bombarder maire de son village, et il paraît qu'il eut force déboires, car, avant de mourir, il disait mélancoliquement à quelqu'un dans son patois expressif :

— *Crésé mi, li hômé soun pu miéou qué li miéou!* (Croyez-moi, les hommes sont plus mulets que les mulets.)

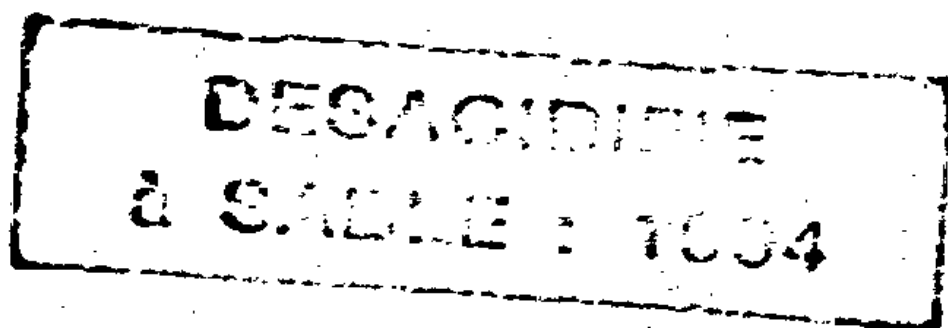


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
I. Souvenir de jeunesse.....	5
II. La vigne helvienne.....	11
III. Les vins du Vivarais.....	19
IV. Routes mulésières et voies romaines... ..	30
V. Les mulésiers et leur costume.....	36
VI. Les mulets et leur harnachement.....	41
VII. Plaques mulésières.....	53
VIII. Le voyage.....	61
IX. Les couratiers.....	74
X. Notre-Dame du Puy.....	83
XI. Héraclite et Démocrite.....	88
XII. Le gouvernement des hommes et des bêtes.....	102



TABLE DES MATIERES

- I. Souvenir de jeunesse
- II. La vigne helvienne
- III. Les vins du Vivarais
- IV. Routes muletières et voies romaines
- V. Les muletiers et leur costume
- VI. Les mulets et leur harnachement
- VII. Plaques muletières
- VIII. Le voyage
- IX. Les couratiers
- X. Notre-Dame du Puy
- XI. Héraclite et Démocrite
- XII. Le gouvernement des hommes et des bêtes